



Rapport obligations durables

2024



**Caisse
des Dépôts**
GROUPE

Rapport obligations durables 2024

En bref

- 2 Message de Nathalie Tubiana,
directrice des finances et
de la politique durable Groupe
- 4 Cinq principes fondamentaux
- 6 Chiffres clés

01

Notre stratégie durable

- 12 Nos objectifs de durabilité
- 14 Notre stratégie environnementale
- 15 Notre stratégie sociale
- 16 Faits marquants et réalisations

02

Méthodologie

- 20 Encadrement des obligations
- 21 Sélection des projets
- 23 Suivi des projets

03

Allocation des fonds levés

- 26 Obligation durable de 2020
- 27 Obligation durable de 2021
- 28 Obligation durable de 2022
- 29 Obligation durable de 2023-1
- 30 Obligation durable de 2023-2
- 31 Obligation durable de 2024

04

Projets et impacts

- 34 Cartographie des projets
- 36 Projets verts
- 44 Projets sociaux

- 52 Glossaire

Retrouvez

**Notre rapport d'allocation
et d'impact 2024**
au format Excel en cliquant [**ici**](#)

« Depuis 2017, la Caisse des Dépôts émet des obligations vertes, sociales et durables qui financent des projets ayant spécifiquement des impacts environnementaux et/ou sociaux. »

La Caisse des Dépôts

s'est engagée à publier sur une base annuelle, pendant toute la durée de vie de ces obligations, un rapport rendant compte de l'affectation des fonds levés et de l'impact environnemental et social des projets financés par ces émissions. La méthodologie décrite dans le document cadre publié en février 2023 régit ces obligations vertes, sociales et durables, en respectant les *Green Bond Principles* et les *Social Bond Principles*. Le présent rapport porte sur l'année 2024 et concerne six obligations durables émises entre 2020 et 2024.

Message de Nathalie Tubiana

Malgré un contexte géopolitique et économique complexe en 2024, tant au niveau institutionnel qu'au sein des entreprises, le groupe Caisse des Dépôts poursuit son engagement en faveur des transitions environnementales et sociales.

Au niveau européen, la mise en application de la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) et les débats entourant l'adoption de plusieurs textes européens ont illustré cette tension entre ce qui peut être perçu comme une contrainte supplémentaire et ce qui constitue une opportunité de transformation, voire de compétitivité. L'évolution mesurée du marché des obligations durables en 2024 reflète cette dynamique.

Dans ce contexte, la Caisse des Dépôts poursuit sa démarche **de projection sur le long terme**, fidèle à son ADN, consciente que certaines transitions nécessitent un temps d'action étendu. **L'horizon de 2050** marque une échéance structurante, tant au niveau national qu'europpéen, pour des objectifs majeurs : neutralité carbone, réduction de 50 % de la consommation d'énergie finale, zéro artificialisation nette... **Une génération, 25 ans, pour agir au niveau Groupe.**

Pour contribuer à ces objectifs, le groupe Caisse des Dépôts a fait le choix de placer le financier et **l'extra-financier sur un pied d'égalité**. Ce positionnement influence les pratiques quotidiennes, notamment grâce à la grille de cotation ESG utilisée dans les métiers d'investissement et de prêt ainsi qu'au travers du dialogue actionnarial, et contribue également à la définition des orientations stratégiques. Les trois priorités à moyen terme

du Groupe sont axées sur la durabilité : la transformation écologique, la cohésion sociale et territoriale ainsi que les souverainetés et développement économique.

Nous restons en effet convaincus que **cette alliance du financier et de l'extra-financier est créatrice de valeur, en générant des externalités positives** tant pour le Groupe que pour nos clients.

Les émissions vertes, sociales et durables de la Caisse des Dépôts illustrent cette ambition :

- Elles contribuent au **financement des projets des métiers investisseurs et prêteurs** de l'Établissement Public, **à hauteur d'1 Md€ par an** ;
- L'intégration de considérations ESG dans les actions des métiers de la CDC contribue à la réduction des risques du Groupe tout en constituant **une opportunité pour renforcer la résilience** climatique des territoires et de leurs acteurs ;
- Elles ont la particularité de couvrir des projets relevant de thématiques et de modes d'intervention variés, à l'image de la diversité des métiers du Groupe. Ainsi, les projets adossés à l'obligation émise en 2024 sont composés à 57 % des projets verts et à 43 % des projets sociaux, sous forme de prêts ou de fonds propres/quasi fonds propres (respectivement 37 % et 58 % du montant adossé) et couvrent 6 des 11 thématiques définies dans le document cadre publié en février 2023 ;
- Enfin, les exigences de sélection des actifs adossés et de reporting font progresser les pratiques internes, et chaque nouvelle émission est l'occasion d'intégrer les avancées réalisées en la matière.



NATHALIE TUBIANA
Directrice des finances
et de la politique
durable Groupe

La mise à jour du document cadre en 2025 s'appuiera sur les avancées de l'établissement public en matière de taxonomie européenne et ouvrira la voie à une approche portefeuille pour les émissions à venir. Les émissions antérieures continueront de relever des documents cadres précédents et d'une approche *bond by bond*.

Le présent rapport a été élaboré conformément aux engagements pris dans ces documents cadres, alignés sur les *Green Bond Principles* et les *Social Bond Principles*. Il présente, pour l'année 2024, l'affectation des fonds issus des émissions durables émises entre 2020 et 2024, ainsi que l'impact environnemental et social des projets financés. Si la méthodologie reste inchangée, la présentation du rapport d'impact évolue légèrement afin d'anticiper l'introduction de l'approche portefeuille. ■

**« L'alliance
du financier et
de l'extra-financier
est créatrice
de valeur. »**

5 principes fondamentaux des émissions vertes, sociales et durables de la Caisse des Dépôts



Transparence

Les émissions se distinguent par la transparence sur la stratégie et les engagements de développement durable de la Caisse des Dépôts, sur les caractéristiques des obligations, et par une communication annuelle pour rendre compte des engagements pris.

→ **La Caisse des Dépôts publie un rapport annuel complet dédié à ces obligations.**

Cohérence

Les émissions sont cohérentes avec la stratégie de la Caisse des Dépôts, qui, en tant qu'investisseur de long terme, accompagne la transition de la société européenne et plus particulièrement de la société française vers un modèle économique bas-carbone et vers la réduction des inégalités sociales. La stratégie de la Caisse des Dépôts s'inscrit dans le cadre du Pacte vert européen pour une transition juste et inclusive vers la neutralité carbone, ainsi que dans celui des Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.

→ **La Caisse des Dépôts utilise les fonds levés pour financer des actifs verts et/ou sociaux, en cohérence avec les Objectifs de développement durable des Nations Unies.**

Exemplarité

La vocation de la Caisse des Dépôts est d'accompagner la structuration du marché des obligations vertes, sociales et durables et, à ce titre, de promouvoir ses meilleures pratiques. La Caisse des Dépôts est un membre actif d'initiatives reconnues sur le marché de la finance durable et a aligné son cadre de financement durable aux normes scientifiques les plus récentes à l'échelle du marché.

→ **La Caisse des Dépôts, membre des Green Bond Principles et des Social Bond Principles, veille à en respecter leurs recommandations, et notamment à recourir à des revues et certifications externes.**

Les Quinconces : un projet exceptionnel et un quartier exemplaire en héritage.



Lisibilité

La définition et la mise en place de processus, internes et externes, ont pour objectif de les rendre simples, clairs et lisibles. Ainsi, la Caisse des Dépôts suit les recommandations réglementaires et initiatives (e.g. *ICMA Harmonised Framework for Impact Reporting*) en matière de rapport d'impact et de durabilité.

→ La Caisse des Dépôts intègre l'ensemble des procédures particulières aux obligations vertes, sociales ou durables au sein de ses processus habituels d'investissement.

Évolutivité

Les opérations s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue des processus de suivi des impacts des actifs et des rapports.

→ La Caisse des Dépôts initie, avec ses partenaires, un travail de définition des objectifs de performance environnementale et sociale des actifs et de leur mesure.

84,8%

Taux de couverture de l'indicateur Tonnes de CO₂ évitées pour les projets verts

99,8%

Taux de couverture de l'indicateur Bénéficiaires pour les projets sociaux

Chiffres clés

Depuis 2017, la Caisse des Dépôts émet des obligations vertes, sociales et durables.

Ces obligations financent des investissements ayant spécifiquement des impacts environnementaux et/ou sociaux. Ce rapport annuel permet de rendre compte de ces impacts, tout au long de la durée de vie des obligations (5 ou 7 ans). Ainsi, en 2024, six obligations sont en cours, émises entre 2020 et 2024.

En 2024, les obligations durables de la Caisse des Dépôts c'est :

6

**obligations durables
(3,5 Md€ levés)**

Plus de

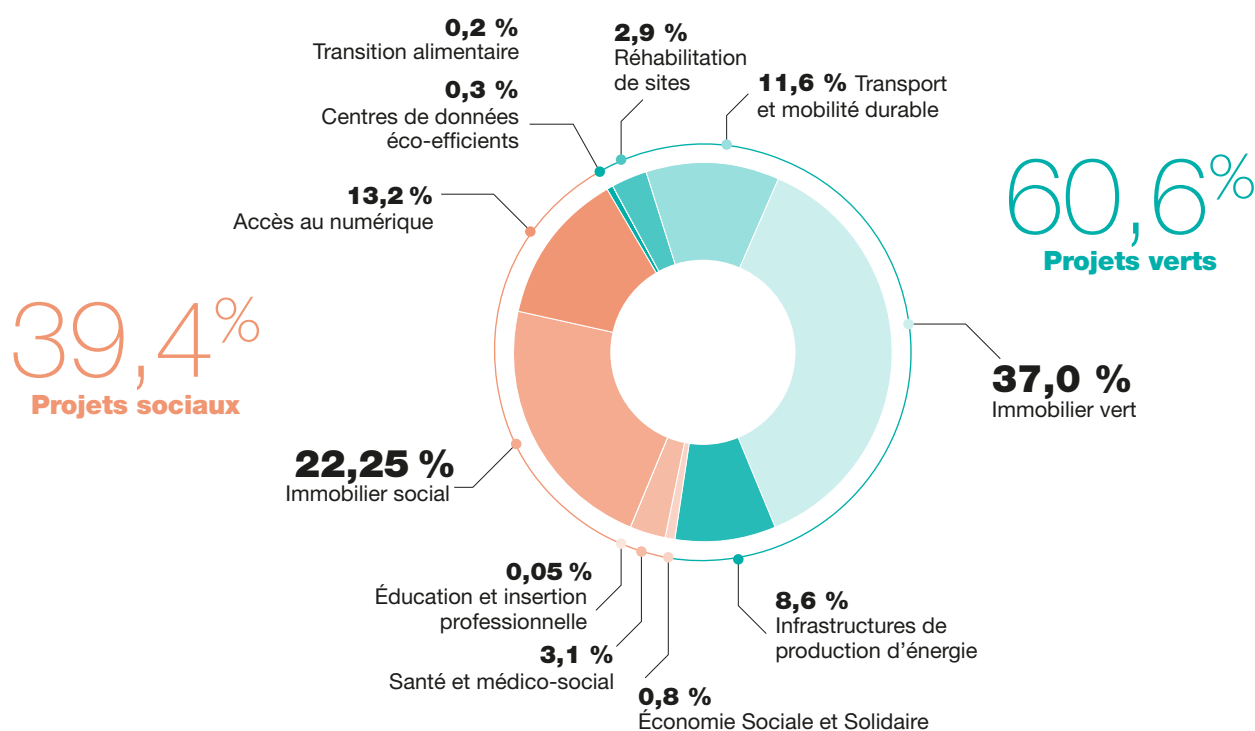
4 Md€

investis

112

**projets financés
dont 4 portefeuilles de prêts**

Utilisation des fonds levés



Impacts 2024 des projets adossés aux obligations durables ¹



Les impacts sociaux – Les bénéficiaires



644 010 logements ou locaux à usage professionnel raccordés grâce aux projets d'infrastructure numérique et de fibre optique



Plus de **21 000 bénéficiaires*** pour les projets ESS et formation, dont **12 650 bénéficiaires** d'outils et dispositifs d'éducation et d'insertion professionnelle



11 505 logements sociaux créés ou rénovés grâce aux projets d'immobilier social, dont **6 133** grâce aux projets adossés à l'OD 2024.



1 589 places en résidence senior créées grâce aux projets de santé et médico-social adossés **+ de 8 000 consultations médicales** en 2024 grâce aux projets d'ESS adossés

Les impacts verts

Les émissions de GES évitées



138 000 tonnes de CO₂ équivalent évitées* pour les projets environnementaux adossés

Dont :

63 100 tonnes de CO₂ équivalent évitées* pour les projets de mobilité verte et durable adossés

70 389 tonnes de CO₂ équivalent évitées* pour les projets de production d'énergie verte et de chaleur adossés, dont un projet de **9 854 tonnes de CO₂** équivalent évitées pour un projet de cogénération biomasse.

Autres impacts



14 anciennes friches dépolluées ou en cours de dépollution



684 335 MWh d'électricité et de chaleur produite*, soit la consommation annuelle de près de 160 000 foyers*

1. Sauf mention contraire, les indicateurs d'impact sont proratisés en fonction de la quote-part du financement de la CDC dans chaque projet.
* Chiffres annuels au 31/12/2024.

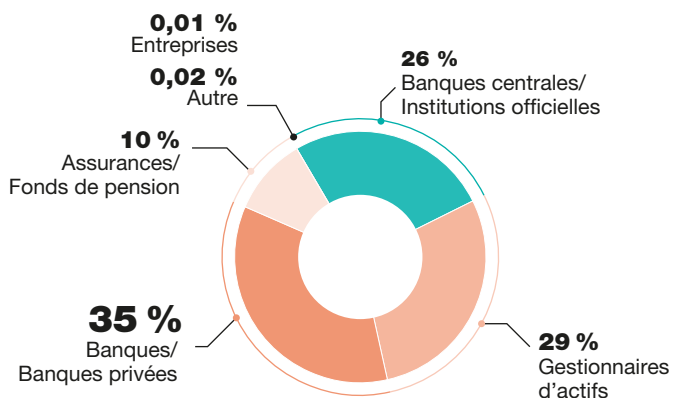
Notre engagement

Caractéristiques des émissions

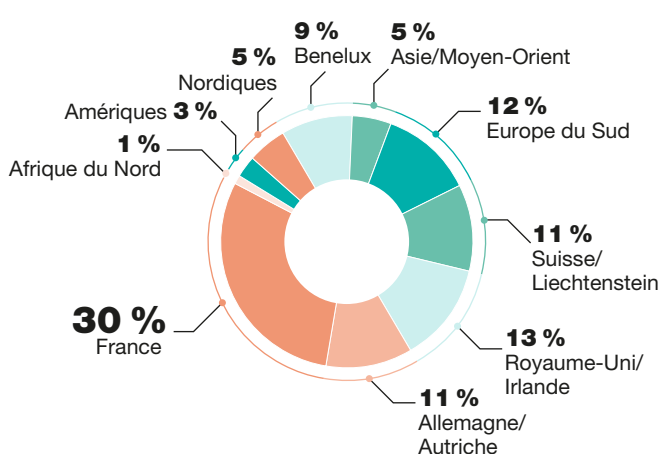
Année	2020	2021	2022	2023	2023	2024
ISIN	FR0013534443	FR0014003RL9	FR001400DCH4	FR001400I3M4	FR001400LFC1	FR001400PU76
Format	Programme EMTN	Programme EMTN	Programme EMTN	Programme EMTN	Programme EMTN	Programme EMTN
Notation	Aa2 (Moody's)/ AA (S&P)	Aa2 (Moody's)/ AA (S&P)	Aa2 (Moody's)/ AA (S&P)	Aa2 (Moody's)/ AA (S&P)	Aa2 (Moody's)/ AA (S&P)	Aa2 (Moody's)/ AA (S&P)
Montant	500 M€	500 M€	500 M€	500 M€	500 M€	1 Md€
Date de l'opération	08/09/2020	25/05/2021	12/10/2022	23/05/2023	11/10/2023	25/04/2024
Date de règlement	15/09/2020	01/06/2021	19/10/2022	31/05/2023	18/10/2023	03/05/2024
Date d'échéance	15/09/2025	01/06/2026	25/11/2027	25/05/2028	25/11/2030	25/05/2029
Coupon annuel	0,01 %	0,01 %	3,00 %	3,00 %	3,375 %	3,00 %
Rendement reoffer annuel	-0,403 %	-0,234 %	3,053 %	3,102 %	3,387 %	3,036 %
Guidance	OAT interpolée + 21 bps	OAT interpolée + 16 bps	OAT interpolée + 58 bps	OAT 25/05/28 + 30 bps	OAT 25/11/30 + 30 bps	OAT 25/05/29 + 20 bps
Spread reoffer	OAT interpolée + 18 bps	OAT interpolée + 13 bps	OAT interpolée + 57 bps	OAT 25/05/28 + 27 bps	OAT 25/11/30 + 28 bps	OAT 25/05/29 + 16 bps
Ratio de souscription	6x	4,4x	1,6x	9x	3x	11x
Listing	Euronext Paris	Euronext Paris	Euronext Paris	Euronext Paris	Euronext Paris	Euronext Paris
Syndicat bancaire	CACIB, HSBC, SGCIB, JPM, BOFA, LBP	BNPP, DB, LBP, SG	CACIB, JPM, LBP, Natixis, Natwest, SG	BNP, CACIB, DB, JPM, LBP	Barclays, CACIB, Commerzbank AG, LBP, Natixis	BNPP, Citigroup, Commerzbank AG, LBP, SGCIB

→ La taille et la granularité de leurs livres d'ordres, ainsi que la qualité de la base d'investisseurs, témoignent de la notoriété de la signature de la Caisse des Dépôts sur les marchés des capitaux, et confirment l'intérêt des investisseurs pour les projets durables poursuivis et soutenus par l'Établissement public.

Répartition par type des investisseurs



Répartition géographique des investisseurs



Historique des émissions durables de la Caisse des Dépôts

2017

1^{re} obligation verte émise.

- **1^{re} Obligation Verte**
500 M€
échéance 1^{er} mars 2022
30 projets financés

2019

L'obligation émise en 2019 marque l'entrée des projets sociaux parmi les actifs adossés aux obligations (10 % des actifs adossés).

- **Obligation Durable**
500 M€
échéance 19 juin 2024
44 projets financés
- **Nouveau framework**
permet d'émettre des obligations vertes, sociales et durables

2020

L'obligation durable émise en 2020 est listée dans l'indice MSCI Barclays. L'indice Bloomberg Barclays MSCI Green Bond offre aux investisseurs une mesure objective et robuste du marché des titres à revenu fixe émis pour financer des projets ayant des avantages environnementaux directs. Une méthodologie indépendante axée sur la recherche est utilisée pour évaluer les obligations vertes éligibles à l'indice afin de s'assurer qu'elles adhèrent aux Green Bond Principles.

- **Obligation Durable**
500 M€
échéance 15 septembre 2025
23 projets financés

2021

Les 21 projets verts éligibles adossés à l'obligation émise en 2021 ont été sélectionnés dans le but d'être alignés avec les critères de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique des actes délégués de la taxonomie européenne, publiés le 21 avril 2021.

- **Obligation Durable**
500 M€
échéance 1^{er} juin 2026
30 projets financés

2022

L'Obligation durable émise en 2022 a été récompensée par le prix de l'Obligation durable de l'année décerné par le média en ligne de référence *Environmental Finance*. En avril 2022, une mise à jour du cadre de référence d'émissions vertes, sociales et durables de la Caisse des Dépôts a été publiée, afin d'aligner progressivement les critères de sélection de cinq des catégories vertes éligibles avec l'acte délégué sur la taxonomie climatique de l'UE.

- « **Bond Awards** »
Obligation Durable de l'année
- **Obligation Durable**
500 M€
échéance 25 novembre 2027
29 projets financés

2024

L'agence MSCI augmente la note ESG de la Caisse des Dépôts à AA, reconnaissant ainsi les efforts pour la transformation écologique, la finance responsable et l'intégration des risques climatiques de la gouvernance.

- **Obligation Durable**
1 Md€
échéance 25 mai 2029
18 projets financés

2023

La Caisse des Dépôts renforce son niveau d'engagement en tant qu'émetteur ESG, en doublant son volume annuel d'obligations durables (1 Md€). Le cadre de référence des obligations vertes, sociales et durables de la CDC mis à jour en février 2023 obtient la note SQS2 (très bonne) auprès de Moody's Investors Services.

- **2 Obligations Durables**
2 x 500 M€
échéance 25 mai 2028 et 25 novembre 2030
25 projets financés
- **Les critères d'éligibilité** pour 5 catégories vertes sur 7 se basent sur les critères techniques de la taxonomie de l'UE et des critères spécifiques de la CDC visant une intégrité environnementale et sociale maximale.



01 Notre stratégie durable

La raison d'être du Groupe marque sa volonté d'accompagner la transformation écologique du pays en assurant sa cohésion sociale et territoriale. Elle a vocation à constituer une boussole pour orienter les interventions du Groupe et exprime l'ambition dans laquelle l'ensemble des collaborateurs et dirigeants du Groupe se retrouvent pour élaborer une stratégie d'action, au-delà des objectifs purement économiques et financiers.



Notre raison d'être

« Alliance unique d'acteurs économiques publics et privés, nous nous engageons au cœur des territoires pour accélérer la transformation écologique et pour contribuer à offrir une vie meilleure pour toutes et tous ».

Tarascon-sur-Ariège, le 11 août 2021.
Sur les berges de la rivière Ariège, qui traverse la commune,
des kayakistes se préparent à naviguer.

Nos objectifs de durabilité

Notre engagement continu en faveur de la durabilité s'est concrétisé depuis de nombreuses années par des politiques transversales de plus en plus structurées et intégrées au pilotage du Groupe.

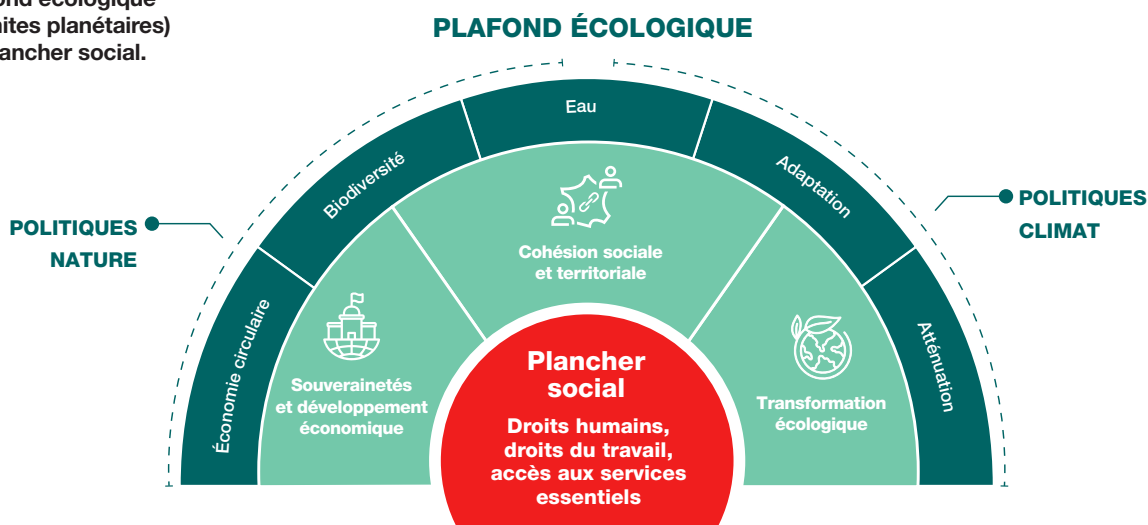
La politique durable figure **au cœur des priorités stratégiques** du groupe Caisse des Dépôts : la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale étant 2 des 3 axes prioritaires.

Notre stratégie durable vise à assurer **l'équilibre entre les différentes composantes de l'ESG**, notamment en faisant porter les efforts simultanément sur le social et l'environnemental.

La stratégie durable du groupe Caisse des Dépôts a l'ambition de répondre à un double objectif :

- **Accroître l'utilité du Groupe** et sa contribution aux politiques publiques sur des activités à forte valeur ajoutée environnementale et sociale dans le cadre de sa planification, en particulier en matière de transformation écologique et cohésion sociale et territoriale ;
- **Minimiser les risques et impacts négatifs transversaux à toutes les activités au travers de ses politiques** sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance.

L'objectif est d'inscrire progressivement les activités du Groupe entre le plafond écologique (les limites planétaires) et le plancher social.



Plancher social : assurer la prise en compte des impacts et risques sociaux et de gouvernance pour toutes les activités.
Plafond écologique : assurer la prise en compte des impacts et risques environnementaux pour toutes les activités.

Un pilotage intégré de la durabilité

Le pilotage des objectifs de durabilité est intégré :

- **Dans toute la chaîne de décision afin de piloter conjointement le financier et l'extra-financier** : du pilotage stratégique du Groupe (plan stratégique à moyen terme, programmation financière pluriannuelle) aux processus de décision opérationnels (sélection des projets, engagement actionnarial).
- **À toutes les activités du Groupe** : déploiement de chartes et politiques durables (Climat, Biodiversité, Employeur responsable). **La Charte Finance responsable** notamment précise **les critères ESG** intégrés dans l'analyse des opérations à l'engagement via un outil de cotation (portant sur l'impact positif et la maîtrise des risques). **Un traitement des controverses ESG** est également défini pour la phase amont et le suivi de chaque investissement. **Une liste des exclusions** (normatives et volontaires) s'applique aux entités financières du Groupe.
- **Dans la gestion globale des risques : mesures annuelles** des risques climatiques et des risques biodiversité sur l'ensemble du portefeuille de l'établissement public, risques ESG intégrés dans la cartographie des risques Groupe et dans le cadre d'appétit aux risques ; **avis ESG à l'engagement** pour tous les projets présentés en comité des engagements, avec des critères sur les **3 dimensions : Environnement** (respect de la politique climat dont alignement 1,5 °C, analyse de risques physiques et mesures d'adaptation au changement climatique, analyses des impacts et des risques sur la biodiversité), **Social** et **Gouvernance**. Le Groupe s'est doté spécifiquement d'une politique de gestion des risques climatiques qui s'applique aux filiales financières du Groupe, et réalise des exercices de stress-tests climatiques.

Un pilotage s'appuyant sur des référentiels universels et européens

Pour mieux piloter sa contribution et objectiver son impact :

→ **Le Groupe s'appuie sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) : en définissant des ODD prioritaires** assortis de plans d'action opérationnels (**engagements avec indicateurs de résultat**, et dès que possible d'impact, suivis dans le temps). Les cibles sont validées par le Comex et font l'objet **d'une publication annuelle**. Les ODD sont intégrés dans les outils de décision opérationnels (sélection des projets, engagement actionnarial).

→ **Le Groupe s'appuie sur la taxonomie européenne « Règlement (UE) 2020/852 »** pour évaluer le degré de durabilité environnementale de ses investissements et financements.

La Caisse des Dépôts publie :

- **un reporting taxonomique Groupe** sur une base volontaire depuis 2022 et réglementaire (en application de la *Corporate Sustainability Reporting Directive*) à compter de 2025 ;
- **un reporting taxonomique pour ses investissements** en application de l'article 29 de la loi Énergie Climat depuis 2023.

La Caisse des Dépôts a commencé à analyser en 2023 l'éligibilité sur le fondement des 6 objectifs de durabilité et à développer l'analyse des flux alignés au sens de la taxonomie. Ces évolutions méthodologiques permettront de faire converger progressivement les flux de transition écologique avec certains critères de la taxonomie.

La Caisse des Dépôts intègre progressivement la taxonomie en tant qu'outil de pilotage de ses activités dès la création des produits et processus, et adapte également progressivement en profondeur ses systèmes d'information.

→ **Le Groupe s'appuie sur l'article 29 de la loi Énergie et Climat pour divulguer la manière dont la Caisse des Dépôts intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa stratégie d'investissement** sur les sujets suivants :

Tous les projets adossés aux émissions vertes, sociales ou durables émises par la Caisse des Dépôts répondent directement à au moins deux des ODD prioritaires ou significatifs. La Caisse des Dépôts s'appuie sur la taxonomie pour la sélection des projets verts adossés aux émissions durables.

↳ Pour plus de précisions, se référer à la partie Méthodologie

- **Changement climatique** : stratégies qui s'alignent sur les objectifs de l'Accord de Paris, englobant les efforts visant à atténuer les émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux impacts du changement climatique.
- Efforts sur les impacts des investissements sur la **biodiversité** : approches visant à s'aligner sur les objectifs mondiaux en matière de biodiversité et de la sauvegarde des écosystèmes.
- Éligibilité et alignement de la **taxonomie** de l'UE : revenus et investissements qui adhèrent au système de classification verte de l'UE, garantissant leur contribution à des activités durables.
- Divulgence des principales **incidences négatives**.

→ **Le groupe Caisse des Dépôts est soumis à la Directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises, ou directive 2022/2464 CSRD, à compter de 2025 sur l'exercice 2024.** Le premier rapport a été publié au mois de juillet 2025.

PLUS DE PRÉCISIONS

↳ Consultez **notre librairie ESG** :

→ **Notre politique durable**

→ **Notre vision de la durabilité**

→ **L'ambition moyen terme du Groupe**, les risques et opportunités en matière de changement climatique par chaîne de valeur du Groupe et les principales contributions aux ODD et impacts du Groupe :

- Rapport de durabilité et rapport d'investissement responsable
- Charte Finance responsable Groupe, liste d'exclusion du Groupe

→ **Les ESRS et leur suivi** :

- Cahier des indicateurs de durabilité

→ **Les risques climatiques** :

- Document cadre de gestion des risques climatiques

Notre stratégie environnementale

Stratégie climat

La **Politique Climat du Groupe** s'applique à toutes les entités et métiers du Groupe. Des déclinaisons sectorielles ont été élaborées (énergies fossiles, immobilier, transports) et régulièrement mises à jour.

Les principaux engagements du Groupe pour le climat sont les suivants :

- **Contribution à l'objectif national d'alignement 1,5 °C**, notamment en finançant la transformation écologique.
- **Alignement progressif de l'ensemble des activités aux scénarios 1,5 °C pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone nette en 2050** avec une amélioration continue de la qualité de la donnée permettant cette mesure.
- **Élimination des financements incompatibles avec un alignement 1,5 °C (énergies fossiles)**
 - Politique Groupe de réduction progressive de l'exposition au **charbon thermique**. La Caisse des Dépôts ne détient plus de titres d'entreprises exposées au-delà de 5 % du chiffre d'affaires sans plan de désengagement.
 - Politique Groupe d'encadrement des actifs exposés **au pétrole et au gaz non conventionnels** (exclusion des entreprises sans stratégie climat crédible des portefeuilles cotés de la Caisse des Dépôts ; exclusion du financement direct de nouveaux projets pétroliers).
- **Action en faveur de l'adaptation des territoires et du Groupe** : politique d'adaptation adoptée fin 2024 et déployée progressivement au niveau Groupe par nature d'activité et leviers d'adaptation mobilisables (actifs immobiliers et d'infrastructures Groupe, puis élargissement aux filiales et participations stratégiques et aux portefeuilles de placement en valeurs mobilières, réflexion en cours sur l'intégration de l'enjeu dans les métiers de financement). L'accompagnement des territoires et des clients permet de réduire les risques financiers du Groupe et de développer la résilience climatique dans les territoires.

PLUS DE PRÉCISIONS

↳ Consultez **notre librairie ESG** :

- Rubrique « Environnement » : pour la politique climat Groupe, les déclinaisons sectorielles, le plan d'action d'adaptation, Politique Biodiversité Groupe ; Politique eau Groupe
- Rubrique « Rapports institutionnels » : pour le suivi d'impact, voir le Cahier des indicateurs de durabilité et Rapport d'engagement sociétal (partie environnement – ESRS E4, E5 et E3 notamment)

Stratégie nature

La **Politique Nature du Groupe** s'applique à toutes les activités (financières, non financières et fonctionnement interne), établit des principes communs à l'ensemble des métiers, **intègre un volet biodiversité et un volet eau et transversalise les thématiques pollution, sobriété et économie circulaire**. Notre stratégie est à jour des déclinaisons nationales (3^e stratégie nationale pour la biodiversité, première stratégie nationale des aires protégées) du nouveau cadre mondial pour la biodiversité adopté par la COP 15 biodiversité à Montréal en décembre 2022.

Nous contribuons notamment :

- à travers l'action de **nos filiales dédiées** (CDC Biodiversité, Société Forestière) ;
- par la **mobilisation de financements** en faveur de la biodiversité, de l'eau, des ressources naturelles et de l'économie circulaire, et par **l'accompagnement de la recherche et la formation** (Mission Économie de la Biodiversité pilotée par CDC Biodiversité, programmes de l'Institut CDC pour la Recherche) ;
- par notre action pour contribuer aux cibles du cadre mondial pour la biodiversité mais aussi pour que les enjeux nature soient intégrés à **l'agenda national et international plus global** (notamment à travers notre participation aux travaux d'initiatives de Place comme EpE, Orée ou de l'IFD, et notre adhésion à la *Finance for Biodiversity Foundation*, au PRI ou à l'UNEP-Fi).

Une gouvernance ad hoc (groupe de travail « Nature ») réunit mensuellement des représentants du Groupe et de nos partenaires stratégiques afin de mener des travaux en faveur de la biodiversité et des écosystèmes.

La **Politique Eau du Groupe**, pilotée par la direction des finances et de la politiques durable Groupe, a été adoptée par le comité exécutif le 17 juin 2024. Elle se structure en trois grandes parties :

- **mesurer** les impacts et les risques ;
- s'inscrire dans une démarche de **sobriété hydrique** ;
- **préserver la qualité** de l'eau et des infrastructures.

La politique adresse ainsi les sujets **d'approvisionnement, de gestion et traitement** de l'eau et de pollution, avec un focus particulier sur les zones en stress hydrique. Par ailleurs, les sujets inondations et imperméabilisation des sols sont traités dans la Politique biodiversité du Groupe (sur le volet **lutte contre l'artificialisation des sols**) et dans le Plan d'action pour l'adaptation du Groupe. La question de la qualité de l'eau y est également abordée à travers les engagements pris autour de la question des pesticides.

La politique énonce des engagements par métiers (financiers, opérationnels) et des engagements s'appliquant à toutes les entités consolidées au titre de leur fonctionnement interne. Elle est assortie de cibles et d'indicateurs de suivi.

Notre stratégie sociale

La cohésion sociale et territoriale est au cœur de l'action du Groupe Caisse des Dépôts. Notre stratégie durable place au même niveau le volet social et le volet environnemental.

En particulier, **les métiers investisseurs et prêteurs de l'établissement public**, dont les projets sont financés par nos obligations durables, agissent pour transformer durablement et de manière juste les territoires avec pour cible de **maximiser l'impact en faveur du renforcement de la cohésion sociale**. Leurs engagements portent notamment sur :

- L'accès à des **services publics de qualité** ;
- L'accès au **logement**. Le Groupe est le premier bailleur et financeur du logement social, partenaire de confiance du secteur public local, il accompagne au quotidien tous les acteurs locaux dans leurs projets de construction de logement, d'aménagement du territoire, de politique de la ville mais aussi pour leur apporter des solutions face aux grandes évolutions démographiques ;
- L'accès à la **formation professionnelle** et au développement des compétences ;
- L'accompagnement de l'**usage du numérique** ;
- L'action en faveur de la **santé et du grand âge** ;
- L'accompagnement **des entreprises qui renforcent l'attractivité ou la cohésion sociale et territoriale**.

Depuis 2019, les émissions vertes, sociales ou durables émises par la Caisse des Dépôts financent aussi bien des projets à impacts environnementaux que sociaux.

Pour plus de précisions, se référer à la partie Projets et impacts

PLUS DE PRÉCISIONS

↳ Consultez [notre librairie ESG](#) rubrique « Rapports institutionnels » :

- Rapport d'engagement sociétal (ESRS S1, S2, S3, S4)
- Cahier des indicateurs de durabilité pour le suivi d'impact

À vélo, Deauville et Trouville-sur-Mer.



L'année 2024

FAITS MARQUANTS ET RÉALISATIONS

Analyse ESG à l'engagement des investissements de la CDC

98,6 %

des encours d'investissement de la CDC (bilan Section générale) ont fait l'objet d'une analyse quantitative ESG à l'engagement et 99,5 % d'une analyse qualitative ESG.

Reporting taxonomique de la CDC

Les activités d'investissement de la CDC connaissent un taux d'éligibilité de :

24,8 %

en approche réglementaire

26,9 %

en approche volontaire

En approche volontaire, ces taux sont respectivement de

7,8 %

(soit 15,5 Md€ d'investissement durable au sens de la taxonomie)

10,5 %

(soit 20,5 Md€ d'investissement durable)

VOLET ENVIRONNEMENTAL

Financement de la transformation écologique et énergétique

- Cible au niveau Groupe sur la période 2024–2028 : **100 Md€**
- Réalisation 2024 : **27,9 Md€** de financements mobilisés au niveau Groupe dont **1 Md€** pour les métiers investisseurs de la CDC (direction des investissements) et la gestion d'actifs

Action en faveur de l'adaptation

- Au 31 décembre 2024, **63 %** des entités du Groupe ont engagé une **démarche d'adaptation** (contre 33 % en 2023)
- En 2024, le volume de **prêts** de la CDC en faveur de l'adaptation des territoires a atteint **51 M€**

Taux d'alignement 1,5 °C des activités du Groupe

- Cible au niveau Groupe d'ici à 2028, un taux d'alignement **d'au moins 60 %** pour les émissions financées
- Au 31 décembre 2024, la part des actifs alignés ou couverts par des cibles alignées au niveau Groupe s'élève à **54 %** sur une assiette totale d'actif (encours de prêts et d'investissements) de **1 264 Md€**

Action en faveur de la biodiversité

- Cible au niveau Groupe : pour la période 2024–2028, **6 Md€** de flux financiers fléchés vers la préservation de la nature
- Au 31 décembre 2024, les flux de la CDC (métier Banque des Territoires et Gestion d'actif) et de SFIL vers la biodiversité avoisinent en investissement **63,9 M€** et en financement **283,9 M€**



Le Groupe a en outre pris nombre d'initiatives en 2024. Citons le lancement, en marge de la **COP16 Biodiversité de Cali**, du **Fonds de Place** avec 10 autres investisseurs institutionnels, ou encore l'**officialisation de la foncière portée par CDC Biodiversité et la Banque des Territoires** au Salon des Maires 2024.

Le taux d'alignement de ces activités s'établit en approche réglementaire, à :

7 %

sur le ratio de chiffre d'affaires des contreparties

9,5 %

sur le ratio des dépenses d'investissement

Le taux d'alignement des métiers investisseurs financés par nos obligations durables est respectivement de 12,8 % pour la direction des investissements de la CDC (contre 6,6 % en 2023 ; cette progression étant le fruit d'une intégration plus systématique des critères de la taxonomie par les métiers) et de 29,8 % pour l'immobilier de placement.

VOLET SOCIAL

Financement et production de l'habitat social et abordable

→ Cible Groupe (2024-2028) :

350 000 logements sociaux et intermédiaires financés ou acquis

→ Réalisation 2024 :

21,9 Md€ de financement

86 513 logements sociaux

32 080 intermédiaires, soit

266 031 bénéficiaires

Actions en faveur de la santé et du grand âge

→ Cible Groupe (2024-2028) :

1 400 établissements de santé

1 100 établissements pour personnes âgées

→ Réalisations 2024 :

252 établissements de santé financés

161 établissements pour personnes âgées

Accès à la formation et soutien à l'économie à fort impact social

→ Réalisations 2024 : **276 M€** engagés pour former **303 958** personnes dans les métiers industriels (PIC/France 2030)

Lutte contre les fractures territoriales

→ Réalisations 2024 :

1 516 projets accompagnés dans le cadre des programmes territoriaux

3 Md€ mobilisés en faveur des QPV





02

Méthodologie

Nos obligations durables s'alignent avec les exigences environnementales et sociétales que la Caisse des Dépôts s'impose lors de toute décision d'investissement. La méthodologie de sélection et de suivi des projets éligibles à un financement par une obligation affectée reflète la rigueur et la transparence que le Groupe applique à l'ensemble de ses processus d'investissement.



Optimists, Bassin du Commerce, Le Havre.

Encadrement des obligations conformément aux meilleurs standards de marché

Pour émettre des obligations vertes, sociales ou durables en accord avec les attentes des investisseurs, la Caisse des Dépôts s'appuie sur les *Green Bond Principles* (GBP) et les *Social Bond Principles* (SBP), initiatives de référence qui fixent les bonnes pratiques à respecter.

La Caisse des Dépôts s'appuie sur les quatre principes essentiels établis par les GBP et SBP

01 Utilisation des fonds
(voir synthèse d'allocation pages 26 et suivantes)

02 Processus de sélection et d'évaluation des projets
(voir ci-après)

03 Gestion des fonds
(voir ci-après)

04 Reporting
(voir ci-après)

La Caisse des Dépôts suit les deux recommandations-clés des GBP et SBP pour une transparence accrue

- **La Caisse des Dépôts rend public le document cadre en vertu duquel elle émet ses obligations vertes, sociales et durables ainsi que toutes ses mises à jour.**
Ce document présente les priorités stratégiques du Groupe, les principes fondamentaux des émissions, ainsi que les procédures d'évaluation et de sélection des projets éligibles.
- **Une revue externe est réalisée :**
 - sur le document cadre et lors de chaque mise à jour ;
 - annuellement, sur la bonne allocation des flux et la conformité des projets aux critères d'éligibilité.La dernière mise à jour du document cadre a été publiée le 16 février 2023. Moody's Investors Service lui a attribué un score de durabilité global de SQS2 (très satisfaisant). L'avis sur la bonne allocation des flux et la conformité des projets aux critères d'éligibilité est émis par Mazars.

MOODY'S

Seconde opinion des obligations durables

- version publiée le 10 mai 2019
- version publiée le 22 avril 2022
- version publiée le 17 mars 2023



MAZARS

Avis d'assurance de bonne allocation des flux et certificat de conformité des projets aux critères d'éligibilité de :

- l'obligation durable 2020
- l'obligation durable 2021
- l'obligation durable 2022
- l'obligation durable de mai 2023
- l'obligation durable d'octobre 2023
- l'obligation durable 2024

PLUS D'INFORMATIONS

↳ Les différentes mises à jour du document cadre « Obligations Vertes Sociales et Durables » de la Caisse des Dépôts sont disponibles sur le site Internet Caisse des Dépôts

→ Document cadre des obligations durables :

- version publiée le 10 mai 2019
- version publiée le 20 avril 2022
- version publiée le 16 février 2023

→ Les *Green Bond Principles*

→ Les *Social Bond Principles*

Sélection des projets

Le processus de sélection et d'évaluation des projets se déroule en trois étapes. Il est fondé sur une expertise interne faisant intervenir les départements financiers et extra-financiers concernés, dont les entités investisseuses. Ce processus est ensuite vérifié et certifié par des auditeurs externes.

Les trois étapes clés



Identification des actifs éligibles

Seuls les actifs qui répondent à tous les critères d'éligibilité prédéfinis dans le document cadre (dans sa version applicable à l'obligation concernée) sont retenus, après une analyse de leurs qualités intrinsèques. La sélection des actifs respecte les principes suivants :

- Financement en fonds propres ou quasi-fonds propres ; prêts, obligations et dettes mezzanines.
- Projets territoriaux en France purgés de tout recours, disposant de toutes les autorisations, permis et exempts de toute controverse suite aux études d'impact.
- Générant une répartition équilibrée entre :
 - le financement et le refinancement¹ et
 - les projets futurs et les projets en exploitation.
- Valorisant le savoir-faire de la Caisse des Dépôts sur des secteurs d'intervention stratégiques à vocation environnementale et sociale. Les domaines d'intervention éligibles sont rappelés dans la partie Projets et Impact du document cadre (p. 32 et suivantes).
- À partir de l'émission durable de 2021, les projets éligibles au titre de leurs impacts environnementaux sont sélectionnés en priorité selon les critères d'examen techniques de contribution à l'objectif d'atténuation du changement climatique au sens de la taxonomie européenne (voir focus ci-après sur la prise en compte progressive de la taxonomie verte européenne).
- Les actifs adossés font essentiellement l'objet de financements primaires (*greenfield*) et ne sont pas susceptibles d'avoir été préalablement financés par une obligation verte, sociale ou durable.

¹ En cas de refinancement, les décaissements liés aux projets éligibles réalisés au cours des deux années civiles précédant l'émission peuvent être affectés aux obligations.



Intégration progressive de la taxonomie verte européenne

À partir de l'émission durable de 2021, les projets éligibles au titre de leurs impacts environnementaux sont sélectionnés en priorité en fonction de leur conformité aux critères d'examen techniques de contribution à l'objectif d'atténuation du changement climatique au sens de la taxonomie européenne¹.

En février 2023, le document cadre définissant l'éligibilité des projets a été mis à jour pour être en adéquation, lorsque cela est pertinent et applicable, avec les critères d'alignement de la taxonomie européenne². Les cinq catégories d'activités éligibles concernées, couvertes par l'Acte Délégué sur le climat, sont les projets d'infrastructures de production et de stockage d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique, d'immobilier vert (construction neuve ou rénovation thermique des bâtiments), de transport et de mobilité durable, et les infrastructures numériques éco-efficaces. Les deux autres catégories vertes (dépollution et réhabilitation de sites et transition alimentaire) et les cinq catégories sociales ne sont pas concernées.

Ainsi, les actifs relatifs à ces cinq catégories doivent à minima respecter les critères de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique. En outre, s'agissant des garanties sociales minimales de la taxonomie de l'UE, en se conformant au cadre législatif français, et en l'absence de controverse grave, on considère que la Caisse des Dépôts respecte les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes de conduite des affaires des Nations Unies et droits de l'Homme, et les conventions fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail.

Ce cadre d'émission a été certifié par une *Second Party Opinion* délivrée par Moody's Investors Service le 17 mars 2023.

Analyse d'éligibilité

La capacité du projet à intégrer la liste des actifs qui seront adossés à une obligation à venir est identifiée par les chargés d'investissement, en fonction des critères d'identification définis dans le document cadre (dans sa version applicable à l'obligation concernée).

Ces équipes sont également chargées de vérifier que les projets étudiés ont reçu toutes les autorisations environnementales et sociales réglementaires.

Confirmation de l'éligibilité

Les actifs ainsi identifiés font l'objet d'une seconde analyse interne de conformité aux critères, et sont examinés à l'occasion de leur passage devant l'instance de décision d'engagement. Pour garantir un niveau d'exemplarité dépassant les standards de Place en termes de transparence, une liste exhaustive et détaillée des projets candidats à l'adossement est communiquée aux investisseurs dès l'émission. En outre, cette liste présente, pour chaque projet, une estimation *ex ante* des bénéfices environnementaux et sociaux attendus.

Décision d'adossement

Le Comité Obligations Vertes Sociales et Durables annuel statue en dernier ressort sur l'adossement de l'actif désigné aux obligations. Ce comité examine également l'ensemble des actifs déjà adossés afin de vérifier que ceux-ci satisfont toujours les critères motivant leur adossement et qu'ils ne font pas, à cette date, l'objet de controverse majeure. La survenance éventuelle d'une telle controverse, quelle qu'en soit la nature, peut conduire au retrait, temporaire ou définitif, du projet sensible de la liste des actifs éligibles. Un nouvel actif serait alors proposé à l'adossement en substitution. La non-éligibilité d'un actif avérée post-adossement entraîne le retrait de l'actif du portefeuille de l'obligation durable.

¹ L'analyse ne couvrait pas en 2021 les critères de nuisance aux autres objectifs environnementaux et les garde-fous sociaux.
² Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2021/2139.

Suivi des projets

En cohérence avec les meilleures pratiques de marché, la Caisse des Dépôts est transparente sur le suivi financier de ses projets. Ce suivi est notamment formalisé au sein de l'Institution par un comité interne spécialisé se réunissant au moins une fois par an, dans le but de valider les décisions d'adossement et de désadossement le cas échéant.

Gestion des fonds levés

Le procès-verbal émis lors du comité « Obligations Vertes, Sociales et Durables » permet l'édition des pièces comptables et financières nécessaires à la certification de bonne allocation des flux par un commissaire aux comptes. Deux sections comptables dédiées au passif, pour l'émission elle-même, et à l'actif, pour la gestion en trésorerie de la ressource non encore affectée, ont été créées.

L'ensemble du montant levé à chaque émission sera affecté à des projets éligibles sous douze mois suivant la date de l'émission. Les montants levés et non encore affectés sont gérés par les équipes de la gestion de trésorerie de la Caisse des Dépôts. Cette liquidité est placée dans un délai maximum de dix jours ouvrés à compter de la date de règlement de l'émission et réajustée lors de la production du procès-verbal du comité « Obligations Vertes, Sociales et Durables » annuel.

Les supports de placement des actifs considérés seront libellés en euros, de maturité inférieure à 1 an, couverts à taux variable et notés minima A1/P1. Des titres négociables à court terme (Neu CP) ou *European Commercial Paper* (ECP) d'émetteurs Supranationaux, Souverains ou Agences (SSA) ou bancaires sont privilégiés. Les investissements dans des activités intensives en émissions GES ou des activités controversées sont exclus.

Suivi d'impact

Les données d'impacts sont calculées selon la part du capital détenue par la Caisse des Dépôts dans chaque projet ou fonds portant les projets.

Une note méthodologique publiée en août 2023 précise pour chaque domaine d'intervention les modalités de détermination des indicateurs d'impact.

Les évolutions éventuellement apportées à cette méthodologie sont indiquées le cas échéant dans la partie Impact du présent rapport.

Conformément aux règles de désadossement, les actifs cédés sont retirés des cartographies et des listes de projets du rapport annuel de suivi qui concerne l'année de cession.

Règles de désadossement

Dans le cas où un projet deviendrait inéligible, ou en cas de cession d'actifs, la Caisse des Dépôts s'engage à remplacer, dans la mesure du possible, les dépenses affectées à ce projet par des dépenses liées à un autre projet éligible dans un délai de 12 mois.



03 Allocation des fonds levés

La Caisse des Dépôts s'engage à communiquer annuellement, dans une approche *Bond by bond*, la liste exhaustive des projets adossés et l'allocation des flux levés.



**Retrouvez
notre Rapport
d'allocation 2024
au format Excel
en cliquant [ici](#)**

↳ Retrouvez également
ce rapport sur notre
portail *open data* [ici](#).

Terrasse à Rouen au printemps, restaurant Chez Ginette.

Obligation durable de 2020

FR0013534443

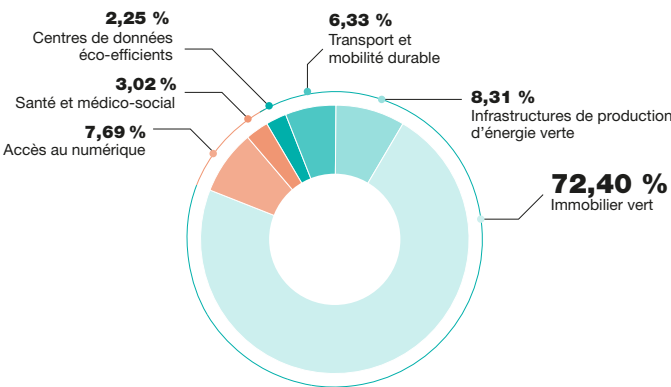
Date d'échéance : 15/09/2025

Catégorie d'actifs	Nombre de projets	Montants investis	Total des décaissements au 31/12/2023	Flux décaissés en 2024**	Total des décaissements au 31/12/2024	À décaisser au 31/12/2024	Part moyenne du capital détenu par la Caisse des Dépôts dans les projets
Immobilier vert	6	388 387 458	386 448 225	816 650	387 264 875	1 122 583	73,96 %
Infrastructures de production d'énergie verte	2	44 557 188	43 757 739	45 276	43 803 015	754 173	49,45 %
Transport et mobilité durable	2	33 962 301	16 690 416	4 342 400	21 032 816	12 929 485	25,11 %
Centres de données éco-efficients	1	12 074 700	6 334 675	5 398 502	11 733 177	341 523	33,00 %
Accès au numérique	3	41 267 182	41 125 207	–	41 125 207	141 975	28,32 %
Santé et médico-social	3	16 201 850	14 726 950	343 000	15 069 950	1 131 900	44,33 %
TOTAL	17	536 450 679	509 083 211	10 945 828	520 029 040	16 421 639	49,64 %

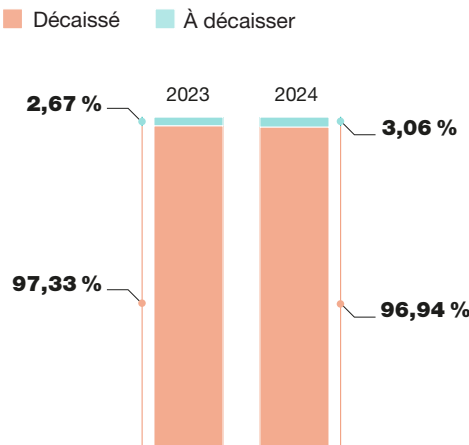
Montants au 31/12/2024 exprimés en euros.

- Le montant total des flux financiers adossés au 31/12/2024 correspondant au financement des actifs éligibles s'élève à 500 M€.
- Le montant total des actifs adossés ou à adosser à l'obligation durable s'élève à plus de 536 M€, soit une sur-couverture de plus de 7 %, permettant ainsi de faire face aux aléas éventuels susceptibles d'affecter les actifs éligibles (perte d'éligibilité, report du projet ou décalage de versement, etc.).

Allocation totale par type d'actif



Allocation par statut de décaissement



Obligation durable de 2021

FR0014003RL9

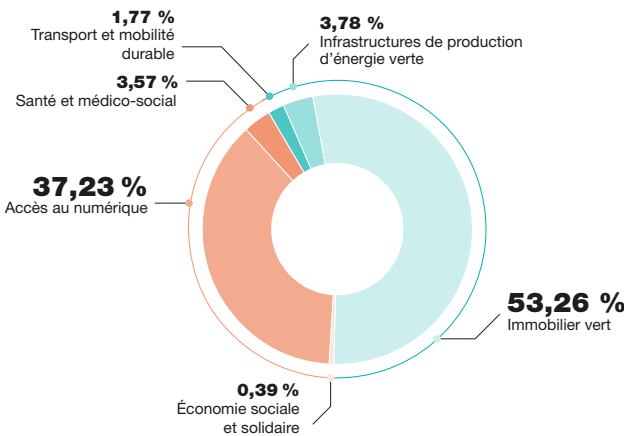
Date d'échéance : 01/06/2026

Catégorie d'actifs	Nombre de projets	Montants investis	Total des décaissements au 31/12/2023	Flux décaissés en 2024**	Total des décaissements au 31/12/2024	À décaisser au 31/12/2024	Part moyenne du capital détenu par la Caisse des Dépôts dans les projets
Immobilier vert	5	288 674 108	262 398 691	4 858 462	267 257 153	21 416 955	79,20 %
Infrastructures de production d'énergie verte	7	20 518 276	15 429 416	752 210	16 181 626	4 336 650	42,19 %
Transport et mobilité durable	4	9 616 369	9 425 569	12 513	9 438 081	178 288	20,25 %
Accès au numérique	7	201 805 089	183 819 318	11 657 131	195 476 449	6 328 640	26,00 %
Économie Sociale et Solidaire	2	2 092 868	2 092 868	–	2 092 868	–	6,27 %
Santé et médico-social	3	19 331 671	18 931 671	–	18 931 671	400 000	40,39 %
TOTAL	28	542 038 382	492 097 533	17 280 316	509 377 849	32 660 533	38,86 %

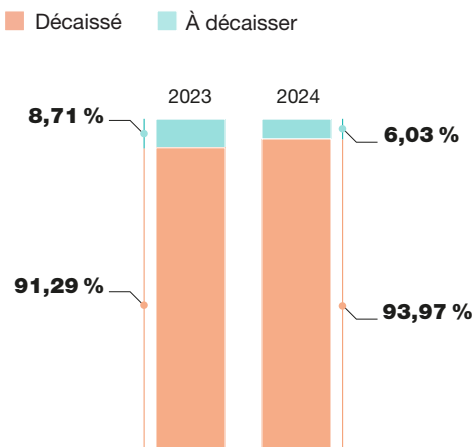
Montants au 31/12/2024 exprimés en euros.

- Le montant total des flux financiers adossés au 31/12/2024 correspondant au financement des actifs éligibles s'élève à 500 M€.
- Le montant total des actifs adossés ou à adosser à l'obligation durable s'élève à plus de 542 M€, soit une sous-couverture de plus de 8 %, permettant ainsi de faire face aux aléas éventuels susceptibles d'affecter les actifs éligibles (perte d'éligibilité, report du projet ou décalage de versement, etc.).

Allocation totale par type d'actif



Allocation par statut de décaissement



Obligation durable de 2022

FR001400DCH4

Date d'échéance : 25/11/2027

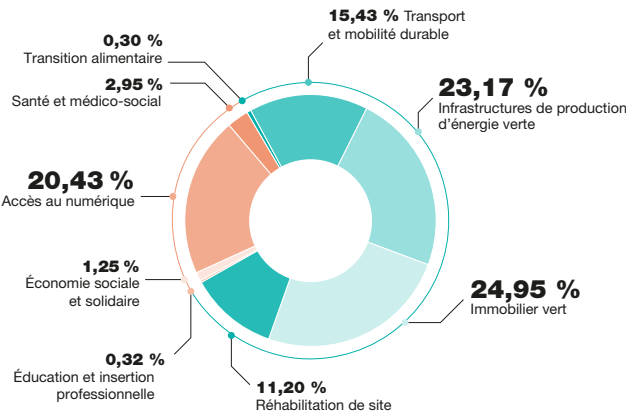
Catégorie d'actifs	Nombre de projets	Montants investis	Total des décaissements au 31/12/2023	Flux décaissés en 2024	Total des décaissements au 31/12/2024	À décaisser au 31/12/2024	Part moyenne du capital détenu par la Caisse des Dépôts dans les projets
Immobilier vert	3	147 341 211	131 726 300	7 657 698	139 383 998	7 957 213	98,68 %
Infrastructures de production d'énergie verte	3	136 868 377	35 089 367	6 565 500	41 654 867	95 213 510	46,33 %
Transport et mobilité durable	5	91 136 574	47 131 808	36 212 014	83 343 822	7 792 752	57,90 %
Réhabilitation de sites	1	66 129 043	48 860 957	13 127 250	61 988 207	4 140 837	25,00 %
Transition alimentaire	3	1 772 499	1 772 499	–	1 772 499	–	33,00 %
Accès au numérique	6	120 646 492	113 473 743	–	113 473 743	7 172 749	33,00 %
Santé et médico-social	3	17 443 512	9 016 000	3 694 400	12 710 400	4 733 112	49,00 %
Éducation et insertion professionnelle	2	1 900 327	1 900 318	–	1 900 318	–	10,35 %
Économie Sociale et Solidaire	1	7 400 000	5 000 000	–	5 000 000	2 400 000	17,64 %
TOTAL	27	590 638 036	393 970 991	67 256 862	461 227 854	129 410 173	45,63 %

Montants au 31/12/2024 exprimés en euros.

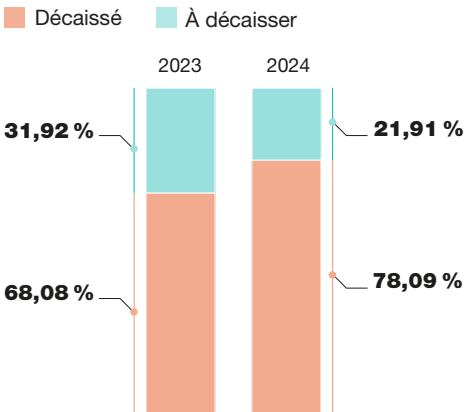
Projets éligibles sélectionnés en prenant en considération les critères d'examen techniques de la taxonomie européenne pour l'objectif d'atténuation du changement climatique.

- Le montant total des flux financiers adossés au 31/12/2024 correspondant au financement des actifs éligibles s'élève à 461 M€.
- Le montant total des actifs adossés ou à adosser à l'obligation durable s'élève à plus de 590 M€, soit une sur-couverture de plus de 18 %, permettant ainsi de faire face aux aléas éventuels susceptibles d'affecter les actifs éligibles (perte d'éligibilité, report du projet ou décalage de versement, etc.). Un montant de 39 M€, solde non-adossé des fonds levés par l'obligation durable, a été placé en trésorerie, conformément aux règles de gestion définies au sein du document cadre (cf. « Gestion des fonds levés » p. 25 du document cadre).

Allocation totale par type d'actif



Allocation par statut de décaissement



Obligation durable de 2023-1

FR001400I3M4

Date d'échéance : 25/05/2028

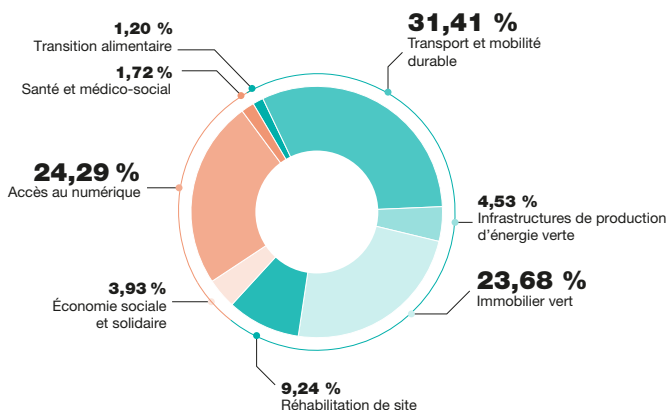
Catégorie d'actifs	Nombre de projets	Montants investis	Total des décaissements au 31/12/2023	Flux décaissés en 2024	Total des décaissements au 31/12/2024	À décaisser au 31/12/2024	Part moyenne du capital détenu par la Caisse des Dépôts dans les projets
Immobilier vert	4	128 165 200	65 715 567	34 065 034	99 780 602	28 384 598	44,86 %
Infrastructures de production d'énergie verte	2	24 487 500	9 186 053	2 410 606	11 596 659	12 890 841	44,00 %
Transport et mobilité durable	2	170 000 000	30 571 636	9 595 510	40 167 147	129 832 853	100,00 %
Réhabilitation de sites	1	50 000 000	2 000 000	4 000 000	6 000 000	44 000 000	25,00 %
Transition alimentaire	1	6 500 000	2 973 227	414 580	3 387 807	3 112 193	11,00 %
Accès au numérique	3	131 430 536	123 616 647	–	123 616 647	7 813 889	17,00 %
Santé et médico-social	1	9 308 838	2 555 322	4 462 969	7 018 291	2 290 547	49,00 %
Économie Sociale et Solidaire	1	21 283 391	15 401 643	866 250	16 267 893	5 015 498	15,00 %
TOTAL	15	541 175 465	252 020 095	55 814 950	307 835 045	233 340 420	41,23%

Montants au 31/12/2024 exprimés en euros.

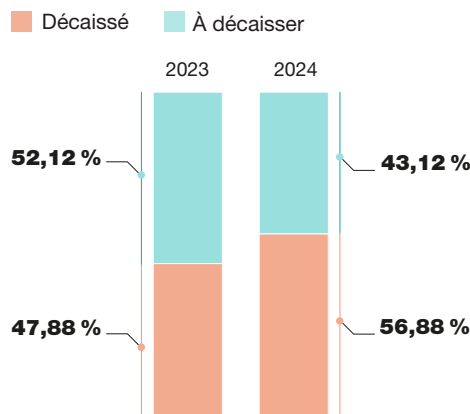
Projets éligibles sélectionnés en prenant en considération les critères d'examen techniques de la taxonomie européenne pour l'objectif d'atténuation du changement climatique.

- Le montant total des flux financiers adossés au 31/12/2024 correspondant au financement des actifs éligibles s'élève à 307,8 M€.
- Le montant total des actifs adossés ou à adosser à l'obligation durable s'élève à plus de 541 M€, soit une sur-couverture de plus de 8 %, permettant ainsi de faire face aux aléas éventuels susceptibles d'affecter les actifs éligibles (perte d'éligibilité, report du projet ou décalage de versement, etc.). Un montant de 193 M€, solde non-adossé des fonds levés par l'obligation durable, a été placé en trésorerie, conformément aux règles de gestion définies au sein du document cadre (cf. « Gestion des fonds levés » p. 25 du document cadre).

Allocation totale par type d'actif



Allocation par statut de décaissement



Obligation durable de 2023-2

FR001400LFC1

Date d'échéance : 25/11/2030

Catégorie d'actifs	Nombre de projets/ portefeuilles de prêts	Montants investis	Total des décaissements au 31/12/2023	Flux décaissés en 2024**	Total des décaissements au 31/12/2024	À décaisser au 31/12/2024	Part moyenne du capital détenu par la Caisse des Dépôts dans les projets
Immobilier vert	3	130 061 958	90 538 024	33 235 114	123 773 137	6 288 821	46,11 %
Accès au numérique	1	25 072 902	23 582 253	–	23 582 253	1 490 520	17,00 %
Santé et médico-social	1	11 029 900	7 403 900	940 800	8 344 700	2 685 200	49,00 %
Immobilier social*	2	406 122 088	365 336 594	9 400 263	374 736 857	–	100,00 %
TOTAL	7	572 286 848	486 860 771	43 576 176	530 436 948	10 464 541	57,76 %

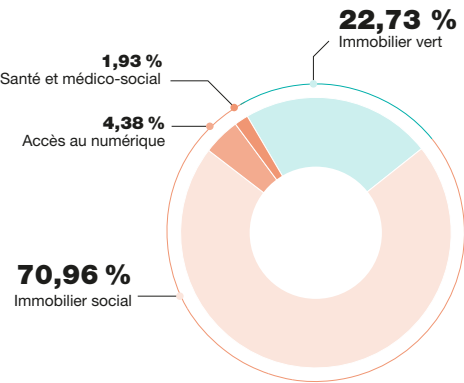
Montants au 31/12/2024 exprimés en euros.
* 2 portefeuilles de prêts composés de 885 prêts.
** S'agissant des prêts, les flux mentionnés incluent les amortissements.

Projets éligibles sélectionnés en prenant en considération les critères d'examen techniques de la taxonomie européenne pour l'objectif d'atténuation du changement climatique.

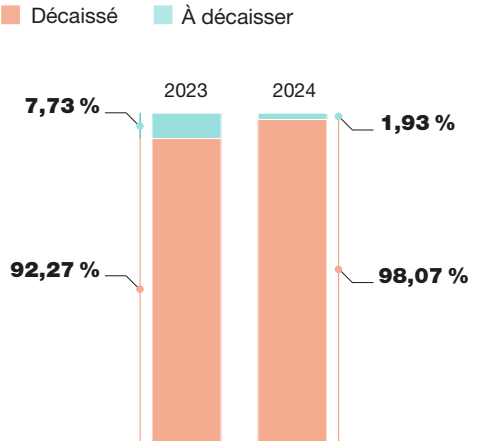
→ Le montant total des flux financiers adossés au 31/12/2024 correspondant au financement des actifs éligibles s'élève à 500 M€.

→ Le montant total des actifs adossés ou à adosser à l'obligation durable s'élève à plus de 540 M€, soit une sur-couverture de 14 %, permettant ainsi de faire face aux aléas éventuels susceptibles d'affecter les actifs éligibles (perte d'éligibilité, report du projet ou décalage de versement, etc.).

Allocation totale par type d'actif



Allocation par statut de décaissement



Obligation durable de 2024

FR001400PU76

Date d'échéance : 25/05/2029

Catégorie d'actifs	Nombre de projets/portefeuilles de prêts	Montants investis	Total des décaissements au 31/12/2023	Flux décaissés en 2024**	Total des décaissements au 31/12/2024	À décaisser au 31/12/2024	Part moyenne du capital détenu par la Caisse des Dépôts dans les projets
Immobilier vert	6	410 876 570	239 858 616	39 625 315	265 091 186	145 785 384	48,08 %
Infrastructures de production d'énergie verte	2	122 702 988	71 822 400	23 902 988	95 725 388	26 977 600	49,00 %
Transport et mobilité durable	5	164 284 524	4 461 210	8 485 114	12 946 324	151 338 200	50,60 %
Accès au numérique	1	13 958 285	13 958 285	–	13 958 285	–	32,00 %
Immobilier social*	2	492 258 885	492 258 885	- 31 955 501	460 303 383	–	100,00 %
Santé et médico-social	2	50 949 295	17 541 109	9 208 373	26 749 482	24 199 814	49,00 %
TOTAL	18	1 255 030 547	839 900 505	49 266 289	874 774 048	348 300 997	53,86 %

Montants au 31/12/2024 exprimés en euros.

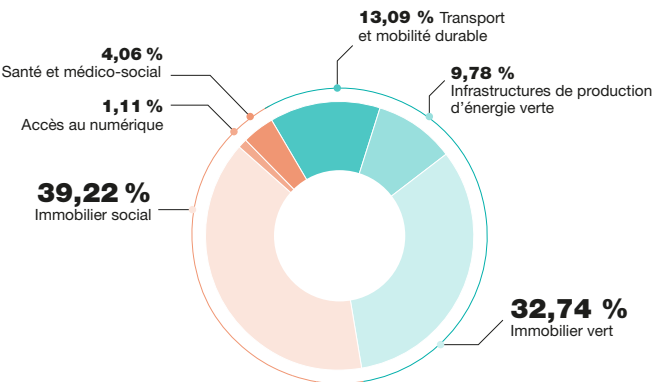
* 2 portefeuilles de prêts composés de 1 083 prêts.

** S'agissant des prêts, les flux mentionnés incluent les amortissements.

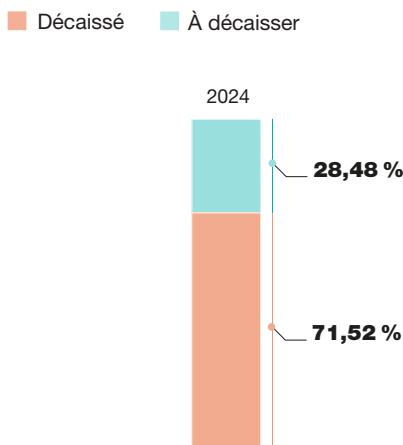
Projets éligibles sélectionnés en prenant en considération les critères d'examen techniques de la taxonomie européenne pour l'objectif d'atténuation du changement climatique.

- Le montant total des flux financiers adossés au 31/12/2024 correspondant au financement des actifs éligibles s'élève à plus de 874 M€.
- Le montant total des actifs adossés ou à adosser à l'obligation durable s'élève à plus de 1 223 M€, soit une sur-couverture de 25 %, permettant ainsi de faire face aux aléas éventuels susceptibles d'affecter les actifs éligibles (perte d'éligibilité, report du projet ou décalage de versement, etc.). Un montant de 126 M€, solde non-adossé des fonds levés par l'obligation durable, a été placé en trésorerie, conformément aux règles de gestion définies au sein du document cadre (cf. « Gestion des fonds levés » p. 25 du document cadre).

Allocation totale par type d'actif



Allocation par statut de décaissement



The background of the page is a photograph showing two individuals engaged in planting saplings in a field. One person, wearing a dark jacket and a grey beanie, is in the foreground, bent over and working with a sapling. Another person, wearing a blue jacket and a grey beanie, is visible in the background, also working. The ground is covered with dry straw or mulch. The sky is blue with some clouds. A large white number '04' is overlaid on the left side of the image.

04

Projets et impacts

La Caisse des Dépôts propose aux investisseurs des projets diversifiés à performance environnementale et/ou sociale élevée, allant de projets de grande ampleur à forte visibilité nationale et internationale, à des projets locaux ayant un impact fort sur leurs territoires d'implantation.

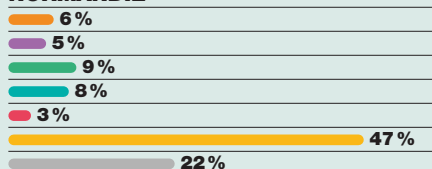
Retrouvez notre Rapport d'impact 2024 au format Excel en cliquant [ici](#).



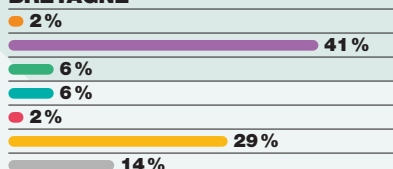
Angers (Maine-et-Loire) - Opération Mini Big Forest - Lycée Jean Moulin.

Cartographie des projets

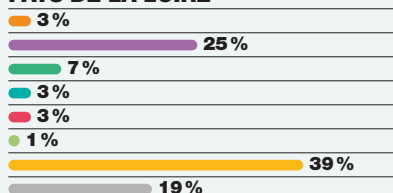
NORMANDIE



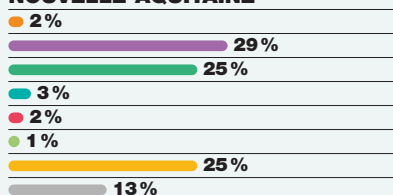
BRETAGNE



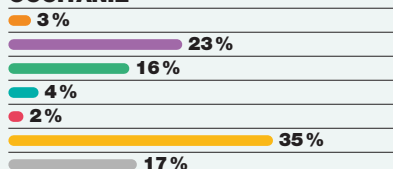
PAYS DE LA LOIRE



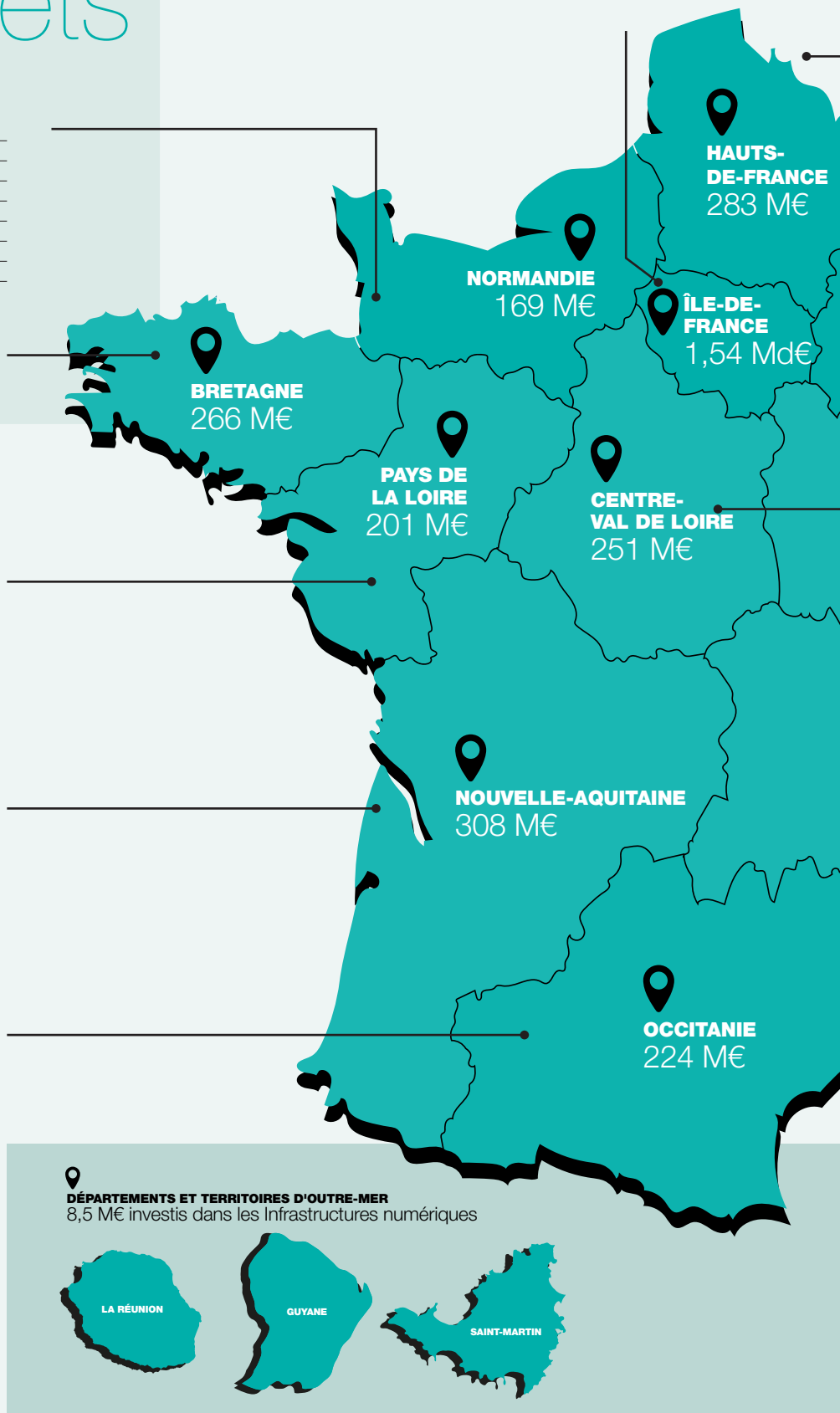
NOUVELLE-AQUITAINE



OCCITANIE



ÎLE-DE-FRANCE





IMMOBILIER VERT



INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES



INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION D'ÉNERGIE VERTE



SANTÉ ET MÉDICO-SOCIAL



RÉHABILITATION DE SITES



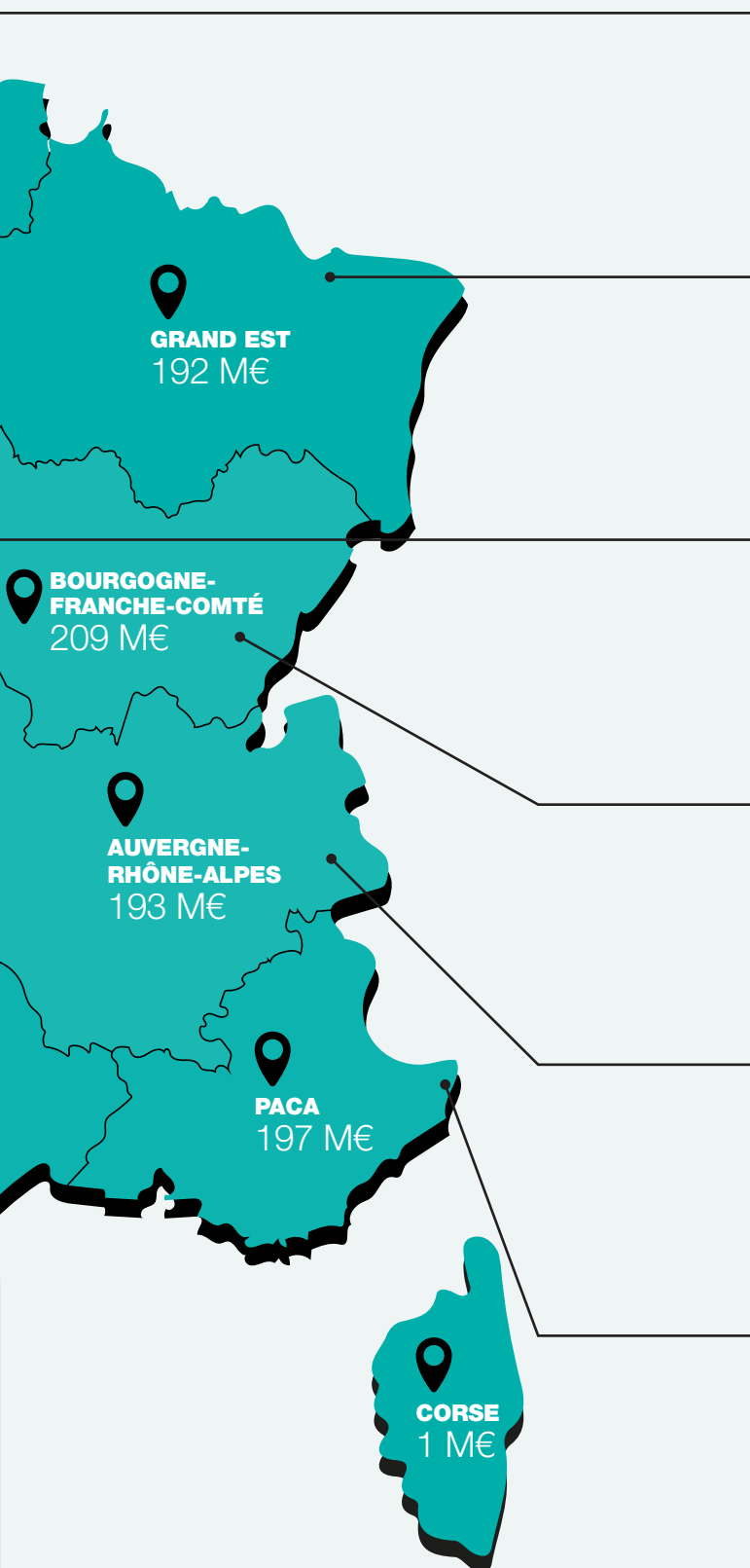
TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE



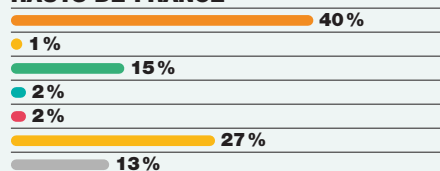
TRANSITION ALIMENTAIRE



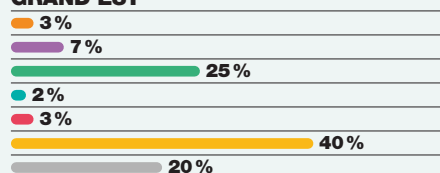
ESS (IMMOBILIER, ÉDUCATION...)



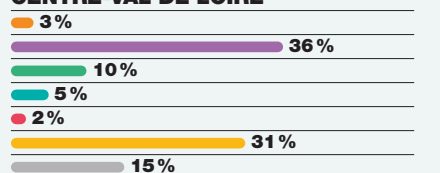
HAUTS-DE-FRANCE



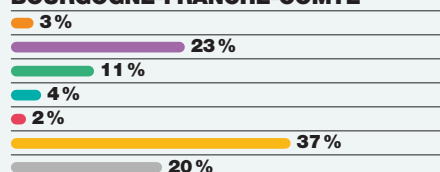
GRAND EST



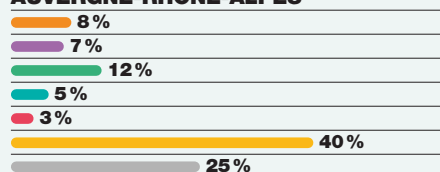
CENTRE-VAL DE LOIRE



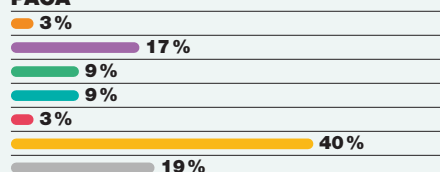
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



PACA



Projets verts

Le détail des projets adossés à nos obligations pour l'ensemble des catégories d'actifs verts est disponible [ici](#), dans notre rapport d'impact 2024 sous format Excel qui comprend la liste exhaustive des projets financés, leur état d'avancement ainsi que certains de leurs objectifs de performance.

Les projets verts adossés à nos obligations ont été sélectionnés dans les catégories vertes éligibles identifiées dans le document cadre de février 2023 :

CATÉGORIES ÉLIGIBLES	CATÉGORIES GBP	ODD
Énergies renouvelables	Énergies renouvelables	 
Efficacité énergétique	Efficacité énergétique	 
Immobilier vert	Bâtiments verts	  
Transport et mobilité durable	Moyens de transport propres	  
Centres de données éco-efficients	Efficacité énergétique	
Dépollution et réhabilitation de sites	Prévention et maîtrise de la pollution	
Transition alimentaire	Gestion durable des ressources naturelles vivantes et des sols/Produits, technologies et processus de production adaptés à l'économie circulaire	  

- **Infrastructures de production d'énergie verte :** La Caisse des Dépôts participe à la création et à la pérennisation d'infrastructures en finançant la construction, l'exploitation ou l'expansion de parcs éoliens, de centrales d'énergie géothermique et de biomasse, ou encore d'installations photovoltaïques.
- **Immobilier vert :** La Caisse des Dépôts finance des constructions neuves et des opérations de réhabilitation lourde de bâtiments (tertiaires et résidentiels) visant à améliorer les performances énergétiques et environnementales et offrant des niveaux avancés de labellisation.
- **Dépollution et réhabilitation de sites :** La Caisse des Dépôts finance, via des Fonds professionnels de capital dédiés, la réhabilitation de sites pollués à fort potentiel de redéveloppement – majoritairement d'anciens sites industriels en milieu urbain – en vue de leur dépollution et réaménagement (notamment projets immobiliers à usage d'habitation ou d'activités diverses). Outre les enjeux de santé publique, ces opérations comportent également une dimension environnementale importante, réduisant les surfaces polluées, souvent d'origine industrielle, et évitant l'étalement urbain.

- **Transition alimentaire :** La Caisse des Dépôts finance des projets visant à développer des chaînes de production et d'approvisionnement durables. Les fonds levés sont destinés à financer, entre autres, des projets de préservation, de transmission et de transition du foncier agricole et des projets mettant en œuvre des principes d'économie circulaire notamment en matière de réduction des déchets.
- **Infrastructures et services de mobilité durable :** En finançant le développement des véhicules verts et des infrastructures de recharge, en soutenant la filière hydrogène ou encore les solutions d'autopartage, la Caisse des Dépôts se mobilise pour déployer des solutions de mobilité douce accessibles à tous et accompagner la nécessaire transformation écologique des infrastructures de transport dans les territoires.
- **Centres de données éco-efficients :** Par le financement de centres de données éco-efficients, la Caisse des Dépôts contribue à la maîtrise de l'empreinte carbone du numérique, au soutien de l'emploi ainsi qu'au dynamisme des territoires concernés.

Méthodologie de détermination des indicateurs d'impact

La méthodologie de détermination des indicateurs d'impact est détaillée dans une note publiée en 2023 sur notre site internet ([ici](#)). Les données ci-dessous rappellent la méthodologie applicable aux principaux indicateurs et les évolutions méthodologiques retenues pour le rapport 2024.

 Infrastructure de production d'énergie verte et de chaleur	Tonnes d'émissions de CO₂ évitées par l'actif par rapport aux émissions moyennes sur le territoire pour la production d'énergie = production théorique ou réelle x facteur d'émission • Les données de production (MWh) – selon le stade de développement (construction : à partir de la production estimée/an ; exploitation : à partir de la production réelle de l'année) • Facteurs d'émissions (teCO₂/MWh) publiés par RTE – selon l'énergie produite (Électricité ; Chaleur ; Cogénération*) * Somme des facteurs d'émissions d'électricité et chaleur.
 Immobilier vert	→ Tonnes d'émissions de CO₂ évitées du bâtiment par rapport à la réglementation RT2012 = (ECO₂_max - ECO₂_t) x surface / 1 000 • ECO₂_t : émissions de CO₂ théoriques du bâtiment (disponible dans le DPE) • ECO₂_max : émissions de CO₂ de référence RT2012 (donnée exploitant ou méthodologie dégradée de calcul : ECO₂_max = ECO₂_t / (1 - X%)) Avec X : part de gain entre consommation théorique du bâtiment (CEP_t) et consommation maximale autorisée (CEP_max) → Économie d'énergie / RT2012 (kWhép/an) = [(Consommation d'énergie théorique du bâtiment par m²/an) - (Consommation d'énergie de référence « RT2012 »)] x (Surface)
 Mobilité durable	Émissions de CO₂ évitées par les véhicules financés/bornes de recharge → Pour les véhicules = distance parcourue par la flotte x (facteur d'émission véhicule thermique remplacé – facteur d'émission véhicule financé)* • Distance parcourue (km) = nombre de véhicules financés x km moyen par véhicule ou distance globale de la flotte • Facteur d'émissions (teCO₂/km) – selon le type de véhicule financé (ADEME) * Certains projets nécessitent une méthodologie différenciée (par exemple : reports modaux pour vélo électrique). → Pour les bornes = distance parcourue grâce aux bornes x (facteur d'émission voiture thermique – facteur d'émission voiture électrique) • Distance parcourue (km)* : km moyen parcouru/plein, ou distance parcourue grâce aux bornes sur l'année • Facteur d'émissions (teCO₂/km) – voiture thermique/électrique (ADEME) * Lorsque la distance parcourue est non disponible, conversion de la puissance des bornes en distance (avec proxy ADEME) N. B. : la donnée réelle communiquée par les porteurs de projet est privilégiée quand elle est disponible (3 projets sur 21 en 2024).
 Dépollution et réhabilitation de sites	Tonnes d'émissions de CO₂ évitées : Émissions liées à l'étalement urbain et l'artificialisation des sols évitées grâce à la réhabilitation. Un facteur moyen d'émission est calculé par hectare, soit 257 teqCO₂.ha-1.
 Transition alimentaire	Nombre d'agriculteurs bénéficiaires (données réelles communiquées par porteur de projet) : agriculteurs installés (dans le cadre de foncières – contrat de bail) ou soutenus (fournisseurs locaux agriculteurs avec contrat commercial ou agriculteurs soutenus avec contrat de travail)

→ Une grande majorité des indicateurs sont proratisés en fonction de la quote-part du financement de la CDC dans le projet afin d'avoir une estimation correspondant à l'investissement de la CDC (les indicateurs proratisés sont indiqués en orange dans les tableaux ci-après).

Taux de production des indicateurs pour 2024

Pour évaluer la production d'indicateurs d'impact, on observe d'abord la contribution de chaque projet, puis on tient compte de l'importance de l'engagement financier associé. Cela permet de refléter le poids réel de chaque projet dans l'ensemble. Ce taux varie essentiellement en fonction de la phase du projet et de la capacité des porteurs de projet à fournir de la donnée extra-financière.

	% de production des indicateurs cible	% de production de l'indicateur T de CO ₂ évité	% d'actifs livrés/en exploitation
Énergie	100 %	100 %	62 %
Immobilier vert	86 %	77 %	76 %
Mobilité durable	95 %	96 %	97 %
Dépollution*	100 %	100 %	57 % en cours de dépollution
Transition alimentaire	88 %	N/A à la majorité des projets	100 %

* Un des fonds en phase d'investissement n'est pas pris en compte dans le calcul.

Indicateurs d'impact des projets verts

Par émission

Émission concernée Catégories d'actifs financées	Fonds investis (euros)	Émissions de CO ₂ évitées (teqCO ₂ /an)*	Autres indicateurs spécifiques
OD 2020 – FR0013534443 11 projets Énergie Immobilier vert Mobilité durable Data center	478 981 647	14 326	121 MW de capacité installée et 217 834 MWh* d'électricité et chaleur produite 45 % d'amélioration de la performance énergétique du portefeuille immobilier (/réglementation) et 2 902 503 kWhep/an d'économies d'énergie (/RT2012)* 4 894 bornes de recharge installées
OD 2021 – FR0014003RL9 16 projets Énergie Immobilier vert Mobilité durable	318 796 241	33 483	32 MW de capacité installée et 47 206 MWh* d'électricité et de chaleur produite 44 % d'amélioration de la performance énergétique du portefeuille immobilier (/réglementation) et 3 276 748 kWhep/an d'économies d'énergie (/RT2012)* 276 bornes de recharge installées et 729 véhicules financés
OD 2022 – FR001400DCH4 14 projets et 1 fonds dépollution Énergie Immobilier vert Mobilité durable Réhabilitation de site Transition alimentaire	443 247 704	43 337	119 MW de capacité installée et 54 861 MWh* d'électricité et de chaleur produite 44 % d'amélioration de la performance énergétique du portefeuille immobilier (/réglementation) et 1 412 930 kWhep/an d'économies d'énergie (/RT2012)* 1 172 bornes de recharge installées et 955 véhicules financés 12 sites dépollués, soit 45 ha 11 286 ha cultivés en agriculture bio, 364 fermes acquises ou confortées et 588 agriculteurs accompagnés ainsi qu'une association d'insertion
OD Mai 2023 – FR001400I3M4 9 projets et 1 fonds dépollution Énergie Immobilier vert Mobilité durable Réhabilitation de site Transition alimentaire	379 152 700	19 303	18 MW de capacité installée et 23 244 MWh* d'électricité et de chaleur produite 38 % d'amélioration de la performance énergétique du portefeuille immobilier (/réglementation) et 547 491 kWhep/an d'économies d'énergie (/RT2012)* 1 607 bornes de recharge installées et 129 véhicules financés 2 sites en cours de dépollution (phase d'investissement du fonds) 33 026 tonnes de biodéchets collectés (+50 % / 2023)
OD Octobre 2023 – FR001400LFC1 3 projets Immobilier vert	130 061 958	72	37 % d'amélioration de la performance énergétique du portefeuille immobilier (/réglementation) et 454 831 kWhep/an d'économies d'énergie (/RT2012)*
OD 2024 – FR001400PU76 13 projets Énergie Immobilier vert Mobilité durable	697 864 082	27 608	320 MW de capacité installée et 327 878 MWh* d'électricité et de chaleur produite 28 % d'amélioration de la performance énergétique du portefeuille immobilier (/réglementation) et 619 350 kWhep/an d'économies d'énergie (/RT2012)* 89 bornes de recharge installées

* Chiffres annuels au 31/12/2024.
 Indicateur proratisé

Par catégorie d'actifs

Plus de
2,48 Md€
investis dans 68 projets et fonds
(dont 79 % sont en exploitation)

Plus de
138 000 teqCO₂/an
d'émission de CO₂ évitées

Émission concernée Catégories d'actifs financées	Fonds investis (euros)	Émissions de CO ₂ évitées (teqCO ₂ /an)*	Autres indicateurs spécifiques
Énergies renouvelables 16 projets	349 134 329	70 389	610 MW de capacité installée électricité et chaleur 671 023 MWh* d'électricité et de chaleur produite, soit la consommation en électricité de 156 000 foyers ¹
Immobilier vert 27 projets	1 493 506 506	907	404 888 m ² de surface réglementaire 9 213 852 kWh ² /an d'économies d'énergie (/RT2012)* 42 % d'amélioration de la performance énergétique du portefeuille 65 % du parc immobilier vert visant un label énergétique et 90 % une certification environnementale
Mobilité durable 18 projets	468 987 256	63 099	1 842 véhicules financés 8 038 bornes installées (sur 71 000 prévues)
Réhabilitation de sites – Dépollution 2 fonds	116 129 043	3 472	14 sites dépollués ou en cours de dépollution représentant 54 ha 68 % de la surface destinée à l'habitation, soit 1 421 unités de logement
Transition alimentaire 4 projets	8 272 499	163	11 286 ha cultivés en agriculture biologique 364 fermes acquises/confortées 588 agriculteurs accompagnés, dont 1 association de réinsertion 33 026 tonnes de biodéchets collectés (+50 % / 2023)

* Chiffres annuels au 31/12/2024.
Indicateur proratisé

Emplois soutenus²

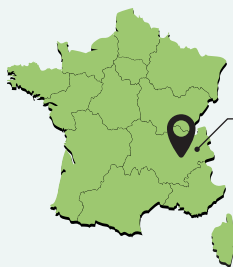
Emplois soutenus	OD 2020 FR0013534443	OD 2021 FR0014003RL9	OD 2022 FR001400DCH4	OD mai 2023 FR001400I3M4	OD octobre 2023 FR001400LFC1	OD 2024 FR001400PU76	TOTAL
Énergies renouvelables	257	30	94	63	N/A	245	689
Immobilier vert	752	877	241	735	502	1 325	4 432
Transport durable	2	15	55	5	N/A	29	106
Réhabilitation de sites	N/A	N/A	3 226	N/D	N/A	N/A	3 226
Transition alimentaire	N/A	N/A	588	8	N/A	N/A	596
TOTAL	1 011	922	4 204	811	502	1 599	9 050

Indicateur proratisé

1. Sur la base d'une consommation électrique moyenne par foyer de 4,278 MWh/an.
2. Pour les catégories Énergie et Immobilier vert : il s'agit du nombre total d'emplois directs et indirects (fournisseurs directs) soutenus, estimés au moyen d'un outil interne utilisé à l'engagement qui détermine le nombre total d'emplois du projet financé en fonction du montant investi par la CDC, de la classe d'actif et de sa localisation.
Pour les projets multi-actifs et localisations, la donnée moyenne globale a été retenue.
Pour la Mobilité durable : donnée réelle fournie par l'exploitant.
Pour la Dépollution : estimation du nombre total d'emplois soutenus au moyen d'un ratio d'emploi/m² (cf. note méthodologique publiée).

FOCUS

Romans-sur-Isère (26)

**AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES****CEINTURE
VERTE DRÔME,
UN PROJET INNOVANT
ET DURABLE**

1

site aménagé
avec

4

fermes

4

maraîchers
en activité

Face à l'urgence de relocaliser la production alimentaire et redynamiser les filières agricoles de proximité, la Ceinture Verte Drôme constitue une réponse innovante et durable. Créée en 2020, cette coopérative territoriale prend appui sur un modèle d'agriculture biologique diversifiée pour faciliter l'installation de maraîchers dans des zones rurales confrontées à des difficultés d'accès au foncier, à l'accompagnement technique ou encore à l'investissement initial.

Structurée en SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), la Ceinture Verte acquiert et loue des terres, les équipe, puis les met à disposition de maraîchers qui deviennent exploitants indépendants et sociétaires de la SCIC. Ce modèle permet à de nouveaux maraîchers de devenir exploitants indépendants tout en bénéficiant d'un appui solide en termes de formation, de mutualisation de matériel, de débouchés en circuits courts et d'appui technique.

Un site collectif agricole a été aménagé sur le territoire de Romans-sur-Isère qui a permis de cultiver 5,5 hectares en agriculture biologique, d'installer trois producteurs ainsi qu'une association d'insertion, et de conforter quatre fermes.

Ce projet est soutenu par la Banque des Territoires, qui accompagne la Ceinture Verte Drôme dans une logique d'essaimage territorial. D'autres Ceintures Vertes sont aujourd'hui à l'étude ou en cours de développement dans la Vienne, la Normandie, l'Île-de-France, l'Auvergne ou encore le Béarn, pour créer un véritable réseau de bassins alimentaires de proximité.



FOCUS

Ivry-sur-Seine (92)



ÎLE-DE-FRANCE

PROJET ACTE VII,
UN ACTIF À FAIBLE
CONSOMMATION
ÉNERGÉTIQUE



30 000 m²

de surfaces dont

1 850 m²

d'espaces de pleine terre

Faible consommation,
estimée à

78,7

kWhEF/m².an

Le projet ACTE VII, prévu pour 2025, incarne la volonté de transformer le tissu urbain mixte d'Ivry-sur-Seine en **territoire innovant et durable**. Développé par PCA STREAM avec CDC II et Emerige, cet ensemble de 30 000 m² se distingue par **sa faible consommation**, estimée à 78,7 kWhEF/m².an selon les simulations énergétiques dynamiques.

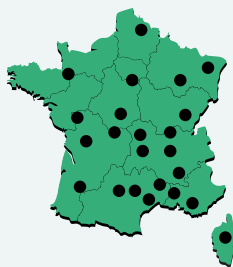
Conçu en dialogue avec le patrimoine local, marqué par la révolution industrielle et la désindustrialisation, le projet ACTE VII réinterprète la morphologie des anciennes halles ferroviaires pour imaginer un site aux usages mixtes.

L'actif est raccordé au réseau de chaleur urbain Géotelluence et vise **une performance environnementale exemplaire**, certifiée par des labels prestigieux : HQE Bâtiment Durable 2016 v3 (niveau Excellent), BREEAM NC 2016 (niveau Excellent), Wiredscore (niveau Gold), E+C- (niveau E2C2), BiodiverCity, OSMOZ et BBC Effinergie 2017.

Le projet se distingue par l'intégration **d'espaces plantés et végétalisés**, avec 1 850 m² d'espaces de pleine terre, participant à l'amélioration du cadre de vie et à la régulation climatique. ACTE VII s'inscrit dans **une démarche durable ambitieuse**, valorisant les matériaux bas carbone, une gestion vertueuse de l'eau, des espaces modulables et l'hybridation des usages pour améliorer le bien-être des usagers.

FOCUS

France métropolitaine



**LE PROJET HELIOS,
UN PARTENARIAT DE
LONG TERME AVEC
GÉNÉRAL DU SOLAIRE**



Plus de **100**
actifs répartis sur
l'ensemble du territoire

345 MW

Capacité installée de
la plateforme à fin 2024

Plus de
260 GWh

Production de
l'année 2024

6 053 tCO₂eq
Tonnes de CO₂ évitées

En 2023, la Banque des Territoires et Générale du Solaire ont conclu un accord de partenariat en vue de **développer et financer 1 GW de projets solaires d'ici 2027, en France, soit la consommation annuelle de 300 000 foyers.**

Dans un contexte où le déploiement des énergies renouvelables est un enjeu national majeur, cette opération constitue une nouvelle illustration de l'engagement de la Banque des Territoires dans ce secteur, aux côtés d'un partenaire indépendant et pleinement engagé dans l'aménagement du territoire. L'opération permet aussi à la Banque des Territoires de contribuer aux objectifs de la Stratégie Française Énergie Climat en participant au financement de nouvelles capacités solaires sur le territoire français.

L'énergie solaire, inépuisable, place la France au cinquième rang des gisements solaires en Europe. Particulièrement bien répartie, la production d'électricité solaire est possible partout en France sur de multiples supports : centrales au sol, toitures, serres ou parkings.

Les projets photovoltaïques génèrent des retombées locales significatives, avec des activités en grande partie non délocalisables comme les études de développement, les travaux d'installation, de raccordement, de voirie et bien sûr les activités d'entretien et de maintenance. Les collectivités locales bénéficient également des recettes des taxes liées à l'exploitation des installations.



FOCUS



91

sites équipés à ce
jour sur le territoire
national dont

76

dans les Hauts-de-France
et le Grand Est, dont

21

sites « premium »
concentrant 50 %
du trafic

La filiale R3 du groupe DBT (Douaisienne Basse Tension) accélère la transition vers une mobilité respectueuse en s'attaquant aux défis freinant l'adoption de véhicules électriques. R3 met à disposition des usagers un réseau de stations de recharge ultra-rapide avec des bornes allant jusqu'à 180 kW. La plateforme créée, R3 Infra Invest, a pour objectif de démocratiser les usages en mobilité électrique en investissant jusqu'à **50 M€ dans les projets d'IRVE**.

Elle vise le **déploiement de 1 000 points de charge d'ici 2030**.

Ce partenariat contribuera à produire environ 100 000 MWh, soit **un évitement de CO₂ de l'ordre de 67 000 tonnes**.

Les projets sont implantés sur l'ensemble du territoire français, essentiellement sur des parkings commerciaux au cœur des lieux de vie de nos utilisateurs, avec des équipements haute puissance.

Le groupe DBT a apporté 20 % des fonds, Amundi Transition Énergétique et la Banque des Territoires 40 % chacun. Comme première opération, R3 Infra Invest a assuré le financement, l'équipement et l'exploitation de 91 sites IRVE en France. L'ambition commune de la BDT et de Amundi est d'accélérer le déploiement de l'avitaillement électrique pour accompagner les territoires vers de nouveaux usages électriques et créer un impact positif sur l'environnement.

Projets sociaux

Le détail des projets adossés à nos obligations pour l'ensemble des catégories d'actifs sociaux/durables est disponible [ici](#), dans notre rapport d'impact 2024 sous format Excel qui comprend la liste exhaustive des projets financés, leur état d'avancement ainsi que certains de leurs objectifs de performance.

Les projets sociaux adossés à nos obligations ont été sélectionnés dans les catégories sociales éligibles identifiées dans le document cadre de février 2023 :

CATÉGORIES ÉLIGIBLES	CATÉGORIES SBP	ODD
Accès au numérique	L'accès à des services de base	  
Éducation et insertion professionnelle	L'accès à des services de base	 
Économie sociale et solidaire	Le développement socioéconomique	  
Immobilier social	L'accès à un logement à un coût abordable	  
Santé et médico-social	L'accès à des services de base	  

- **Accès au numérique** : La Caisse des Dépôts favorise l'accès aux services de base comme le numérique, particulièrement dans des territoires ruraux délaissés par les opérateurs privés. Elle finance des projets de réseaux de fibre optique, contribuant ainsi à réduire la fracture numérique. L'inclusion de dispositifs d'insertion dans ces projets permet en outre d'avoir un impact positif sur l'emploi et la cohésion sociale.
- **Éducation et insertion professionnelle** : En investissant dans des réseaux de formation sans but lucratif, la Caisse des Dépôts soutien l'insertion des personnes sans formation ou expérience professionnelle, et/ou éloignées de l'emploi, dans toute la France.
- **Économie sociale et solidaire** : Représentant près de 10 % du PIB français, l'économie sociale et solidaire (ESS) concilie efficacité économique et impact sociétal. La Caisse des Dépôts finance directement ou indirectement via des fonds à impact social et environnemental des projets très divers portés par des entreprises de l'ESS et à utilité sociale, notamment sur des thématiques de transition agricole, économie circulaire et inclusion sociale.

- **Immobilier social** : La Caisse des Dépôts contribue à la création, à la rénovation et au maintien de logements sociaux sur le territoire. Des dispositifs de prêts pour la construction et la réhabilitation thermique des logements sociaux ont ainsi été adossés aux obligations durables émises en octobre 2023 et en 2024.
- **Santé et médico-social** : Cette catégorie d'actif est la seule pouvant être adossée aux trois types d'obligations (verte, sociale et durable). Son objectif principal est d'accompagner le vieillissement de la population, notamment par la construction, la rénovation et l'extension de résidences seniors. Les actifs de cette catégorie, pour être éligibles à un adossement, doivent en outre respecter des critères de performance environnementale des bâtiments.

Méthodologie de détermination des indicateurs d'impact

La méthodologie de détermination des indicateurs d'impact est détaillée dans une note publiée en 2023 sur notre site internet (ici). Les données ci-dessous rappellent la méthodologie applicable aux principaux indicateurs et les évolutions méthodologiques retenues pour le rapport 2024.

 Accès au numérique – fibre optique	Nombre total de locaux à raccorder/ raccordables, raccordés : donnée réelle exploitant
 Cohésion sociale et territoriale ESS, formation, insertion	→ Grande variété de typologie de bénéficiaires : bénéficiaires de programme d'insertion ou éducation (notamment dans les QPV), de lieux de vie adaptés au handicap, de consultations médicales ou encore chercheurs et médecins travaillant dans le milieu associatif → Donnée réelle des porteurs de projet
 Immobilier social	Les tonnes d'émissions de CO ₂ évitées, gain énergétique et nombre de logements concernés sont des données faisant l'objet d'audit externe et reportées par le bailleur
 Santé et médico-social	→ Le nombre de bénéficiaires des RSS (places créées) est une donnée réelle communiquée par les exploitants → Les indicateurs verts (Économie d'énergie/RT2012 et Émission de CO ₂ évitées) suivent la méthodologie retenue pour l'Immobilier vert

→ Une grande majorité des indicateurs sont proratisés en fonction de la quote-part du financement de la CDC dans le projet afin d'avoir une estimation correspondant à l'investissement de la CDC (les indicateurs proratisés sont indiqués en orange dans les tableaux ci-après).

Taux de production des indicateurs pour 2024

Pour évaluer la production d'indicateurs d'impact, on observe d'abord la contribution de chaque projet, puis on tient compte de l'importance de l'engagement financier associé. Cela permet de refléter le poids réel de chaque projet dans l'ensemble. Ce taux varie essentiellement en fonction de la phase du projet et de la capacité des porteurs de projet à fournir de la donnée extra-financière.

	% de production des indicateurs cible	% de production de l'indicateur « Bénéficiaires »	% d'actifs livrés/en exploitation
Numérique-fibre	100 %	100 %	53 % (fibres raccordées)
Cohésion sociale (ESS, formation, insertion)	92 %	92 %	100 %
Immobilier social	100 %	100 %	98 %
Médico-social	60 %	100 %	88 %

Indicateurs d'impact des projets sociaux

Par émission

Émission concernée Catégories d'actifs financées	Fonds investis (euros)	Bénéficiaires (Nbre total sauf données*)	Indicateurs spécifiques
OD 2020 – FR0013534443 6 projets Accès au numérique Santé et médico-social	57 469 032	101 819 locaux connectés à la fibre 320 places créées en RSS	→ Fibre : Taux de couverture de la ZIP : 103 % Taux de lignes raccordées : 63 % → Médico-social : 10 teqCO₂/an d'émissions de CO ₂ évitées* 257 115 kWh/an d'économies d'énergie (/RT2012)*
OD 2021 – FR0014003RL9 12 projets Accès au numérique ESS-Formation insertion Santé et médico-social	223 229 628	204 819 locaux connectés à la fibre 181 personnes accompagnées (insertion professionnelle)* 425 places créées en RSS	→ Fibre : Taux de couverture de la ZIP : 99 % Taux de lignes raccordées : 54 % → Médico-social : 4 teqCO₂/an d'émissions de CO ₂ évitées* 100 224 kWh/an d'économies d'énergie (/RT2012)*
OD 2022 – FR001400DCH4 12 projets Accès au numérique ESS-Formation insertion Santé et médico-social	147 390 332	160 939 locaux connectés à la fibre 12 650 personnes accompagnées (insertion professionnelle)* 74 bénéficiaires de logement adapté (handicap) 221 places créées en RSS	→ Fibre : Taux de couverture de la ZIP : 95 % Taux de lignes raccordées : 54 % → Médico-social : 4 teqCO₂/an d'émissions de CO ₂ évitées 156 031 kWh/an d'économies d'énergie (/RT2012)
OD Mai 2023 – FR001400I3M4 4 projets et 1 fonds Accès au numérique ESS-Formation insertion Santé et médico-social	162 022 765	114 520 locaux connectés à la fibre 8 539 bénéficiaires de l'action de 2 associations (éducation dans les QPV et consultations médicales)* 53 places créées en RSS	→ Fibre : Taux de couverture de la zone d'initiative publique : 61 % Taux de lignes raccordées : 48 % → Médico-social : 8 teqCO₂/an d'émissions de CO ₂ évitées 123 364 kWh/an d'économies d'énergie (/RT2012)
OD Octobre 2023 – FR001400LFC1 2 projets et 2 portefeuilles de 885 prêts Accès au numérique Immobilier social Santé et médico-social	442 224 890	34 556 locaux (d'habitation ou professionnels) connectés à la fibre 5 372 logements construits ou rénovés 209 places créées en RSS	→ Fibre : Taux de couverture de la ZIP : 99 % Taux de lignes raccordées : 43 % → Immobilier social : 7 445 teqCO₂/an d'émissions de CO ₂ évitées 42 345 537 kWh/an de gain énergétique
OD 2024 – FR001400PU76 3 projets et 2 portefeuilles de 1 073 prêts Accès au numérique Immobilier social Santé et médico-social	557 166 465	27 358 locaux (d'habitation ou professionnels) connectés à la fibre 6 133 logements construits ou rénovés 360 places créées en RSS	→ Fibre : Taux de couverture de la ZIP : 66 % Taux de lignes raccordées : 45 % → Médico-social : 9 teqCO₂/an d'émissions de CO ₂ évitées 42 273 kWh/an d'économies d'énergie (/RT2012) → Immobilier social : 7 240 teqCO₂/an d'émissions de CO ₂ évitées 36 926 839 kWh/an de gain énergétique

* Chiffres annuels au 31/12/2024.
 Indicateur proratisé

Par catégorie d'actifs

Plus de
1,58 Md€
investis dans 34 projets, 6 fonds
ou foncières et 4 portefeuilles
de 1 958 prêts (dont 47,7 %
sont en exploitation)

Plus de
678 000
bénéficiaires
14 000 teqCO₂/an
d'émissions de CO₂ évitées

Catégories d'actifs Nbre de projets financés	Fonds investis (euros)	Bénéficiaires (Nbre total sauf données*)	Autres indicateurs spécifiques
Accès au numérique-Fibre 21 projets	534 180 487	644 010 locaux connectés à la fibre	Taux de couverture de la ZIP : 86 % Taux de lignes raccordées : 53 %
Cohésion sociale et territoriale : • Éducation et insertion professionnelle • Économie sociale et solidaire 5 projets et 1 fonds	32 676 586	21 444 bénéficiaires* dont : - insertion professionnelle : 12 831 - logement adapté (handicap) : 74 - dispositifs d'éducation dans les QPV et consultations médicales : 8 539	
Immobilier social 4 portefeuilles de 1 958 prêts	898 380 972	11 505 logements construits ou rénovés	14 686 teqCO ₂ /an d'émissions de CO ₂ évitées* 79 272 376 kWh/an de gain énergétique*
Santé et médico-social 8 projets et 5 fonds ou Foncière (multi-projets)	124 265 066	1 589 places de RSS créées Parc de Résidences senior : 100 % certifiées ou visant une certification NF Habitat HQE 6 étoiles (Très performant)	35 teqCO ₂ /an d'émissions de CO ₂ évitées* 679 000 kWh/an d'économies d'énergie (/RT2012)*

* Chiffres annuels au 31/12/2024
Indicateur proratisé

Emplois soutenus¹

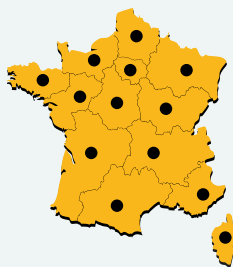
Emplois soutenus**	OD 2020 FR0013534443	OD 2021 FR0014003RL9	OD 2022 FR001400DCH4	OD mai 2023 FR001400I3M4	OD octobre 2023 FR001400LFC1	OD 2024 FR001400PU76	TOTAL
Accès au numérique	21	170	161	159	7	10	528
Cohésion sociale et territoriale	N/A	75	40	166	N/A	N/A	281
Immobilier social	N/A	N/A	N/A	N/A	8 113	9 827	17 940
Médico- social	609	252	135	19	N/A	226	1 241
TOTAL	630	497	336	344	8 120	10 063	19 990

Indicateur proratisé

1. Pour les infrastructures numériques : estimation du nombre total d'emplois soutenus au moyen d'un ratio d'emploi/Nbre de prises raccordables.
Pour l'ESS et l'éducation insertion : donnée réelle fournie par les structures bénéficiaires des financements portant sur le nombre de personnes employées par les structures financées incluant des bénéficiaires de dispositifs d'insertion.
Pour l'immobilier social : estimation du nombre total d'emplois soutenus au moyen d'un ratio d'emploi/M€ investis dans le bâtiment.
Pour le médico-social : il s'agit du nombre total d'emplois directs et indirects (fournisseurs directs) soutenus, estimés au moyen d'un outil interne utilisé à l'engagement qui détermine le nombre total d'emplois du projet financé en fonction du montant investi par la CDC, de la classe d'actif et de sa localisation.

FOCUS

France métropolitaine



**EQWAL, UN ACTEUR
ENGAGÉ POUR
L'INCLUSION SOCIALE
ET LA SANTÉ**



263 848

bénéficiaires de prestations
et/ou soins de santé

2 360

ETP exerçant au sein
de la participation

Près de

960

collaborateurs

79

agences en France

Afin de répondre aux enjeux d'inclusion sociale et de santé publique, la Banque des Territoires soutient de nombreux projets à fort impact social et territorial. Avec sa participation dans la levée de fonds de France, elle soutient les entreprises françaises innovantes, engagées dans la recherche de solutions aux problématiques sociales et environnementales. Parmi ces entreprises, EQWAL incarne particulièrement bien cet engagement.

Leader français de l'appareillage orthopédique (orthèses et prothèses externes sur mesure), EQWAL est un acteur majeur du traitement du handicap. Fondée en 1976 sous le nom Lagarrigue, l'entreprise intègre dans son ADN un accompagnement global des patients, de la conception à la fabrication des dispositifs, en passant par la recherche de solutions personnalisées. Les patients sont pleinement impliqués tout au long de leurs parcours avec l'appui de professionnels de santé engagés, pour les aider à mieux vivre avec leur handicap.

EQWAL structure ses activités autour de trois branches complémentaires : la branche *Patient Care* dédiée à la conception et à la fabrication sur mesure d'orthèses et prothèses ; la branche *Digital* spécialisée dans le développement de solutions technologiques pour optimiser la fabrication et la branche *Components and products* qui conçoit des pièces spécifiques à l'orthopédie.

L'entreprise adopte également une démarche d'innovation responsable, en intégrant des pratiques éco-responsables pour réduire au maximum les déchets générés par ses activités.

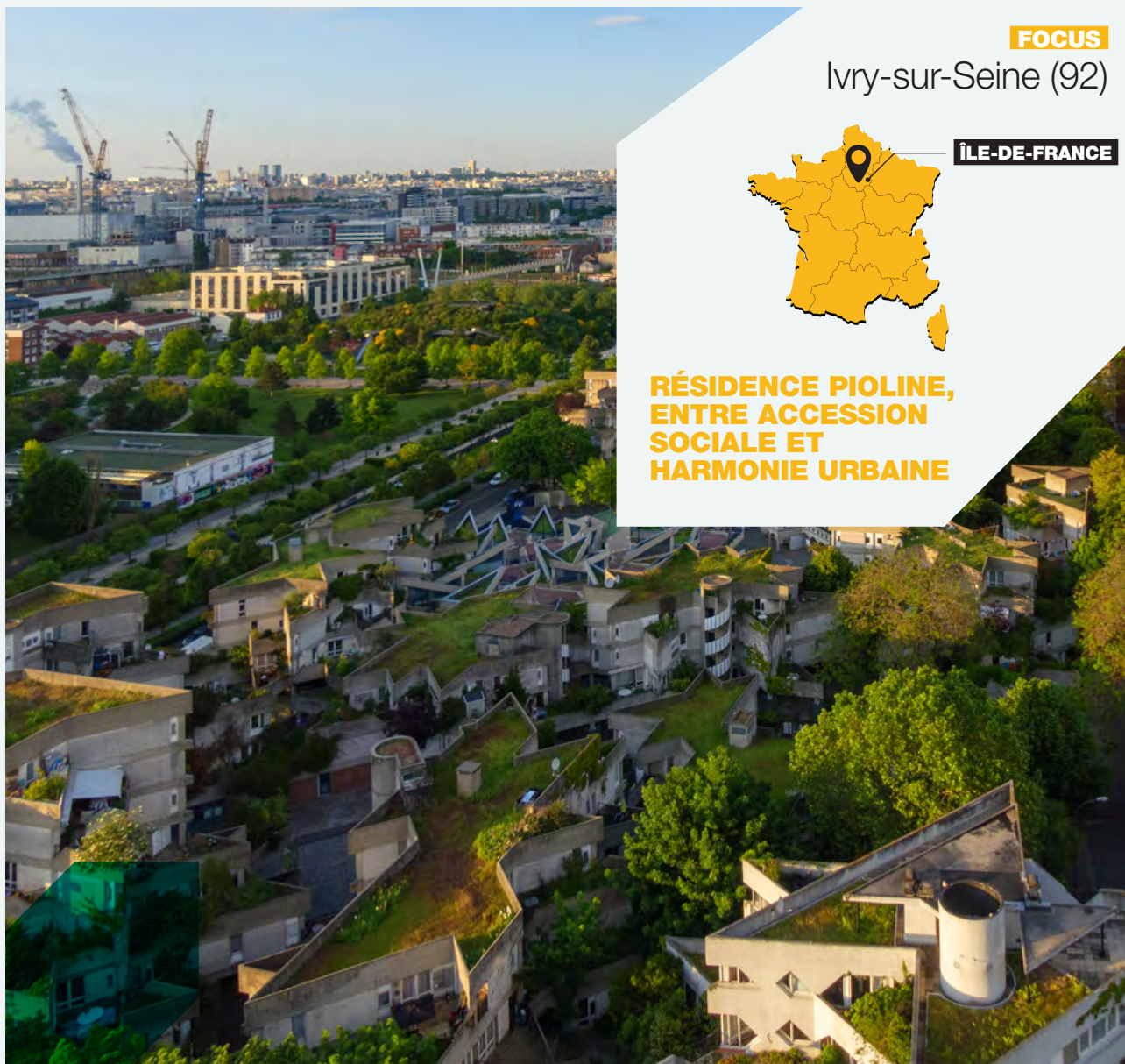


FOCUS

Ivry-sur-Seine (92)



ÎLE-DE-FRANCE

**RÉSIDENCE PIOLINE,
ENTRE ACCESSION
SOCIALE ET
HARMONIE URBAINE**

Une opération de plus de

15 M€

dont 7 M€ financés par la Caisse
des Dépôts pour la construction
des 45 logements sociaux

7 PLAI, 34 PLUS et 4 PLS

Depuis 2005, au cœur du centre-ville d'Ivry-sur-Seine et aux portes de Paris, le quartier Gagarine-Truillot – quartier prioritaire de la ville – fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain d'intérêt régional. Ce programme mêle requalification des espaces urbains et recherche de mixité fonctionnelle et sociale. La Résidence Pioline s'inscrit dans ce projet. **Conçu pour répondre aux spécificités urbaines et sociales du quartier, le projet a permis la construction de 45 logements sociaux en 2024 et de 19 logements en accession sociale sur une surface totale de 2 995 m².**

Des espaces d'agriculture urbaine, des toitures végétalisées et des jardins en pied d'immeuble permettent d'allier maintien de la biodiversité avec activités d'exploitation maraîchères.

Le projet comporte six blocs distincts, parfaitement intégrés à leur environnement urbain avec un système de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des espaces verts et une ventilation naturelle des bâtiments. Les logements traversants laissent passer la lumière naturelle et bénéficient d'une isolation thermique et performante. Par ailleurs, 700 m² sont dédiés à l'implantation de commerces de proximité.

→ Label environnemental : Label Effinergie +

FOCUS

Ariège (09)

**OCCITANIE**

**LE PROJET ARIÈGE
TRÈS HAUT DÉBIT,
UNE RÉVOLUTION
NUMÉRIQUE**



Fin 2024

86%

du réseau est construit

Les cibles d'heures
d'insertion sociale
et de formation
sont dépassées :

34 836

heures d'insertion

21 603

heures de formation

Le département de l'Ariège se décompose en 3 bandes : une zone de plaine, le piémont pyrénéen, et les sommets jusqu'à 3 000 m. Ses activités économiques incluent l'aéronautique, la pyrotechnie, l'hydroélectricité et le tourisme. Il est couvert à 40 % par le parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.

Dès 2005, les élus ont anticipé l'importance du haut débit : une première délégation de service public a permis d'améliorer les débits sur réseaux cuivre et de raccorder les entreprises à la fibre optique, préparant ainsi sa généralisation future.

Depuis 2018, les équipes d'Ariège Très Haut Débit et du département relèvent le défi de construire un réseau fibre optique FTTH couvrant tout le département malgré les contraintes géographiques et environnementales. La première phase (délégation de service public portant sur 102 000 prises fibre), se terminera fin 2025, permettant l'extinction du réseau ADSL sur cuivre.

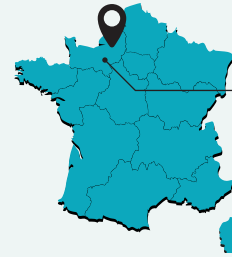
Une attention particulière a été portée aux retombées économiques locales (mobilisation d'entreprises locales, formation de techniciens fibre avec la CCI, collaboration avec des associations d'insertion) et à l'environnement (installation de panneaux solaires sur trois sites en 2024, visant une électricité décarbonée, une autonomie énergétique et une réduction des coûts).

→ Un tiers de la consommation électrique provient des panneaux solaires.



FOCUS

Louviers (27)



NORMANDIE

RÉSIDENCE SERVICES
SENIORS LOUVIERS,
UN PROJET POUR
L'HABITAT INCLUSIF

16 M€

Coût total de l'opération

116

logements

Livrée en juillet 2024, la résidence services seniors de Louviers s'inscrit dans la mesure phare de la Caisse des Dépôts : soutenir l'habitat des personnes âgées en perte d'autonomie. Ce projet favorise l'habitat inclusif et répond à la **diversité des situations des seniors**.

Avec une surface de 5 400 m², cette résidence de 116 logements offre des services pour **maintenir le lien social et favoriser la mixité générationnelle** : le restaurant est ouvert au public ; l'espace bien-être, la piscine et les jardins sont accessibles aux familles des résidents.

La ville a soutenu ce projet dès sa conception, promouvant **une vision positive et inclusive du vieillissement**. Le bâtiment certifié NF Habitat HQE, et situé en cœur de ville, participe à la transformation du territoire tout en respectant le principe de **sobriété foncière**.

La SAS RSS Louviers, constituée par le Crédit Agricole Normandie-Seine Foncière (51 %) et la Banque des Territoires (49 %) gère les opérations d'aménagement et d'immobilier. La Banque des Territoires, engagée face aux défis du vieillissement et de la raréfaction de l'offre médicale, a octroyé un Prêt renouvellement urbain de 5,17 M€ et participé en fonds propres et quasi-fonds propres à hauteur de 2,84 M€.

→ Certification obtenue en 2024 : NF Habitat HQE 6 étoiles (RT 2012-20%)

Glossaire

A

ADSL : *Asymmetric Digital Subscriber Line*

B

Banque des Territoires : Direction de la Caisse des dépôts et consignations comprenant les métiers investisseur et prêteur

BREEAM : *Building Research Establishment Environmental Assessment Method*

C

Cédé : Un actif pour lequel la Caisse des Dépôts a vendu ses parts et n'est donc plus actionnaire du projet

E

EMTN : *Euro medium term notes*

ESG : Environnementaux, sociaux et de gouvernance

ESRS : *European Sustainability Reporting Standards*

ETP : Équivalent temps plein

F

FTTH : *Fiber to the Home*

G

GES : Gaz à effet de serre

H

Ha : Hectare

HQE : Haute qualité environnementale

I

ICMA : *International Capital Market Association*

ISIN : *International securities identification numbers*

K

kWh_{ep} : Kilowattheure d'énergie primaire

M

M€ : Million d'euros

Md€ : Milliard d'euros

MW : Mégawatt

MWh : Mégawattheure

O

OAT : Obligations assimilables du Trésor

P

PLAI : Prêt locatif d'aide d'intégration

PLS : Prêt locatif social

PLUSI : Prêt locatif à usage social

Q

QPV : Quartiers prioritaires de la politique de la ville

R

RSS : Résidence services seniors

T

TeqCO₂ : Tonne équivalent CO₂

Taux reoffer : Taux de rendement final offert aux investisseurs. Un rendement négatif est reflété dans le prix d'émission qui sera alors supérieur au pair, *i.e.* supérieur à 100 %. Dans ce cas de figure, les investisseurs récupéreront une somme d'argent inférieure à la somme placée. Le taux de rendement est fonction du risque de crédit de l'émetteur : plus ce taux est faible, plus le risque que l'émetteur fasse défaut pendant la durée de vie de l'obligation est faible.

S

Spread reoffer : Rendement final offert aux investisseurs, exprimé par une marge par rapport à un *benchmark*. En tant qu'agence française, la Caisse des Dépôts mesure sa performance financière, autrement dit le taux de rendement de ses obligations, par rapport aux emprunts obligataires de l'État français (obligations assimilables du Trésor – OAT).

En couverture

Titouan Goenvec, l'exploitant de la ferme de la Fontaine du Feu. Ce jeune homme de 30 ans, père de deux jeunes enfants, a grandi en région parisienne et n'est pas issu d'une famille d'agriculteurs. Pourtant son amour pour la nature et la biologie l'ont conduit vers des études d'ingénieur agronome.

Après un parcours entrepreneurial et salarié dans le secteur des circuits courts, il a finalement décidé de devenir agriculteur. En 2023, il reprend la ferme de la Fontaine du Feu, **une exploitation BIO en poly-élevages (ovins et volailles) de 72 hectares située à Chauffour-Notre-Dame**, un village de 1 000 habitants près du Mans, grâce à Fermes en Vie (FEVE), **une foncière soutenue par la Banque des Territoires** qui facilite l'installation d'une nouvelle génération d'agriculteurs, engagée dans la transition agroécologique. Un enjeu crucial alors que 50 % des agriculteurs en poste prendront leur retraite d'ici 10 ans.

Dates clés – Fermes en Vie (FEVE)

2021

Créée en 2021, cette entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS), labellisée Finansol (qui distingue les produits d'épargne solidaire), mobilise l'épargne citoyenne pour aider partout en France les porteurs de projets agricoles, pour qui l'accès au foncier est souvent difficile, à financer l'acquisition de leur ferme via un mécanisme de location avec option d'achat.

Les agriculteurs qui s'installent avec FEVE s'engagent à respecter une charte agroécologique qui garantit des pratiques environnementales très ambitieuses : agriculture biologique, travail minimal du sol, modèles de polyculture-élevage, sobriété foncière, productions vendues en circuits courts...

2023

En 2023, pour renforcer ses capacités, FEVE a fait entrer à son capital des investisseurs institutionnels dont la Banque des Territoires qui a apporté 500 000 € via son offre de financement de l'alimentation durable et de la transition agricole.

2024

En 2024, FEVE, c'est plus de 1 600 actionnaires citoyens, 17 fermes financées, une trentaine d'agricultrices et agriculteurs installés et plus de 1 200 hectares en agriculture biologique.



Nos rapports 2024



EN SAVOIR PLUS

↳ Retrouvez le Rapport d'obligations durables ainsi que l'ensemble des rapports annuels pour 2024 [ici](#).

ÉDITION

Groupe Caisse des Dépôts

Direction de la communication du mécénat et des partenariats



Conception graphique de ce document par PricewaterhouseCoopers Advisory

Contact : fr_content_and_design@pwc.com

Crédits : Ingrid Bailleul - REA/Caisse des Dépôts - 2024 – P. 3 : Frédérique PLAS/Caisse des Dépôts - 2020 – P. 4 : Fleur Mounier – P.10-11 : Pierre Mérimée - REA/Caisse des Dépôts - 2021 – P. 15 : Coraline et Léo/Normandie Tourisme – P.18-19 : Marie-Anaïs Thierry/Normandie Tourisme – P.22 : European Union 2019/Architecture-Studio – P.24-25 : Marie-Anaïs Thierry/Normandie Tourisme – P.32-33 : J.Sarago/Région Pays de la Loire – P.40 : Esteban/Adobe Stock – P.41 : Nineteen Groupe/Studio XIX3D – P.42 : Générale du Solaire – P.43 : Gabriel (Gabi) Bucataru/Stocksy/Adobe Stock – P.48 : Primpil/Adobe Stock – P.49 : Gilles/Adobe Stock – P.50 : Natallia/Adobe Stock – P.51 : Thomas Gogny/Caisse des Dépôts - 2023.



Ce document a été balisé et a passé tous les tests d'accessibilité pour permettre sa navigation par des personnes mal voyantes, dyslexiques ou en situation de handicap moteur. Ce document est conforme à la norme ISO 14289-1:2012, également appelé PDF/UA (Universal Accessibility) et répond à la directive européenne (UE 2016/2102).



En couverture

Titouan Goenvec a grandi en région parisienne et n'est pas issu d'une famille agricole. Pourtant, il a décidé de devenir agriculteur.

En 2023, il reprend la ferme de la Fontaine du Feu, une exploitation BIO en poly-élevages située à Chauffour-Notre-Dame, grâce à Fermes en Vie (FEVE), foncière soutenue par la Banque des Territoires qui facilite l'installation d'une nouvelle génération d'agriculteurs.

Groupe Caisse des Dépôts

56, rue de Lille
75356 Paris 07 SP
Tel 01 58 50 00 00

caissedesdepots.fr

in f @ ▶



Ensemble, faisons grandir la France